

RAPPORT REQUIS EN VERTU DE LA LOI  
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE  
NIVEAU UNIVERSITAIRE

# RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

2021-2022



Institut national  
de la recherche  
scientifique



## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE .....	1
1 La spécificité de l'INRS .....	1
2 Population étudiante.....	1
3 Taux de réussite et durée des études.....	2
4 Les personnes diplômées de l'INRS .....	4
5 Les mesures prises pour l'encadrement de la communauté étudiante.....	4
5.1 Bourses d'études .....	5
5.2 Choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme .....	5
5.3 Désignation d'une personne tutrice dès l'admission au programme d'études .....	5
5.4 Programme de mentorat étudiant.....	5
5.5 Insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme.....	5
5.6 Évaluation trimestrielle en recherche .....	5
5.7 Formations et ateliers hors programme.....	5
5.8 Publication d'outils et de documents .....	6
5.9 Mise en place d'un réseau de personnes alliées en santé mentale.....	6
5.10 Élargissement des services de soutien aux personnes étudiantes.....	6
5.11 Sensibilisation, prévention et promotion de la santé et du mieux-être.....	6
5.12 Mouvement pour un milieu inclusif .....	6
5.13 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles ..	6
5.14 Réponse institutionnelle à la COVID-19.....	7
5.15 Intégration pédagogique des technologies numériques.....	7
6 Les programmes de recherche .....	7
6.1 Centre Eau Terre Environnement.....	8
6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications .....	8
6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie .....	9
6.4 Centre Urbanisation Culture Société .....	10
7 La performance en recherche .....	11
RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT .....	14
8 Le Plan stratégique 2019-2024 .....	14
8.1 Les orientations stratégiques.....	14
9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités .....	18
9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite .....	18
9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde.....	18

9.3	Orientation 3 : La recherche et la création .....	19
9.4	Orientation 4 : La performance des universités et l'efficience du système .....	20
	REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES .....	21
1.1	Mission particulière (Règle budgétaire 1.2.1) .....	21
1.2	Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle budgétaire 2.1.15) .....	24
1.3	Mandats stratégiques – soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.22.3) .....	26
1.4	Créneaux d'expertise.....	27
	GRILLE DES INDICATEURS 2021-2022 DE L'INRS.....	28

## **RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

### **1 La spécificité de l'INRS**

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant un mandat ambitieux : « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* »<sup>1</sup> (notre soulignement).

Pour mener à bien sa mission, l'INRS ignore l'organisation disciplinaire de l'université traditionnelle pour se doter de centres pluridisciplinaires et thématiques, dont chacun dirige sa recherche fondamentale et appliquée ainsi que sa formation sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

Le programme scientifique institutionnel s'appuie sur les programmes de ses quatre centres qui, grâce à des comités de liaison composés de membres externes provenant de la communauté desservie par la recherche et la formation du centre, permet à l'INRS de demeurer à l'affût des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche et la formation de chercheuses et chercheurs à l'INRS sont réalisées en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux. L'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les membres du corps professoral de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte à la clientèle étudiante de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux.

À l'INRS, la recherche ne sert pas à faire avancer la connaissance disciplinaire, mais plutôt à améliorer notre capacité à faire face à des enjeux stratégiques nationaux, et ce, depuis sa création. Cette recherche scientifique orientée a pour point central chacun des laboratoires regroupant des membres du corps professoral appuyés par du personnel professionnel et technique hautement qualifié, créant un environnement de recherche semblable aux grands centres de recherche industriels et gouvernementaux offrant des conditions de formation optimales pour notre population étudiante. La formation et la recherche y sont donc intimement liées; l'implication des étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS. D'année en année, ce modèle assure l'excellente performance de l'INRS, notamment en intensité de recherche.

### **2 Population étudiante**

L'INRS s'adresse uniquement aux étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles. Il propose des programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces programmes d'enseignement, tous orientés vers des thématiques de recherche stratégiques pour la société québécoise, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

À l'automne 2021, l'INRS accueillait 308 étudiantes et étudiants au 2<sup>e</sup> cycle, dont 297 à la maîtrise, 489 au 3<sup>e</sup> cycle, dont 464 au doctorat, et 118 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 915 étudiantes et étudiants « programmes », ce qui correspond à 897 individus<sup>2</sup>.

Près des deux tiers de la population étudiante de l'INRS (64,6 %) est composée d'étudiantes et étudiants internationaux provenant d'une cinquantaine de pays différents, dont la France, l'Iran, la Chine, la Tunisie et le Maroc.

<sup>1</sup> Lettres patentes, 1998 et Lettres patentes supplémentaires, 2020.

<sup>2</sup> Parmi les 915 étudiantes et étudiants « programmes », l'INRS compte 18 stagiaires postdoctoraux qui sont également inscrits comme étudiants libres au 3<sup>e</sup> cycle. Ils sont donc comptabilisés parmi les étudiants(e)s de 3<sup>e</sup> cycle et non comme des stagiaires postdoctoraux par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Les données du tableau 1 font état d'une augmentation de 33,3 % de la population étudiante totale en 2021 par rapport à 2012. Du côté de la maîtrise, la croissance de la population étudiante s'élève à 42,1 % alors qu'elle atteint 34,5 % au doctorat.

À l'automne 2021, 39 % de la population étudiante régulière était inscrite dans un programme de maîtrise et 61 % dans un programme de doctorat. L'INRS est d'ailleurs le seul établissement universitaire québécois à accueillir davantage de membres étudiant au doctorat qu'à la maîtrise.

**Tableau 1. Évolution de la population en formation à l'INRS**

Automne	Maîtrise	Autre 2 <sup>e</sup> cycle	Doctorat	Autre 3 <sup>e</sup> cycle	Postdoctorat	Total
2012	209	11	345	30	78	673
2013	189	13	361	18	66	647
2014	187	5	377	1	55	625
2015	202	10	388	3	79	682
2016	214	23	398	32	102	769
2017	220	23	417	30	97	787
2018	236	19	427	17	118	817
2019	225	24	445	103	50*	847
2020	248	11	433	52	82**	826
2021	297	11	464	25	100***	897

\* À l'automne 2019, l'INRS accueillait 133 stagiaires postdoctoraux, mais 83 d'entre eux étaient comptabilisés dans « 3<sup>e</sup> cycle – Autres sanctions ».

\*\* À l'automne 2020, l'INRS accueillait 119 stagiaires postdoctoraux, mais 37 d'entre eux étaient comptabilisés dans « 3<sup>e</sup> cycle – Autres sanctions ».

\*\*\* À l'automne 2021, l'INRS accueillait 118 stagiaires postdoctoraux, mais 18 d'entre eux étaient comptabilisés dans « 3<sup>e</sup> cycle – Autres sanctions ».

### 3 Taux de réussite et durée des études<sup>3</sup>

Le tableau 2 présente les taux de réussite après quatre et six ans ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne. Le taux de diplomation moyen après quatre ans pour les cohortes de 2005 à 2017 s'élève à 76,9 %, tandis que celui après six ans (cohortes 2005 à 2015) atteint 80,6 %. La durée moyenne des études pour les cohortes 2005 à 2017 est de 2,5 ans, ce qui est remarquable considérant que plus de 80 % des membres de la communauté étudiante à la maîtrise sont inscrits dans des programmes de type recherche.

La formule de calcul utilisée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour mesurer la réussite à la maîtrise considère les personnes qui effectuent un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat comme des « non-diplômées », au même titre que celles en situation d'abandon. Cette formule a un impact négatif important sur le portrait de la réussite à l'INRS puisque 6,6 % de notre population étudiante constituant les cohortes de maîtrise 2005 à 2017 a effectué un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat<sup>4</sup>, comparativement à 2,1 % en moyenne dans l'ensemble des universités québécoises. En assimilant ces personnes à des « non-diplômées », cette formule de calcul engendre une diminution de près de sept points de pourcentage le taux de réussite à la maîtrise à l'INRS. Si le MES considérait plutôt ces étudiantes et étudiants comme des personnes diplômées, l'INRS afficherait un taux de réussite après quatre ans de 83,5 % comparativement à 76,9 % en vertu de la formule actuelle (tableau 3).

<sup>3</sup> Les données ne sont pas présentées par secteur disciplinaire en raison de la petite taille des cohortes.

<sup>4</sup> À l'INRS, le passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat est réservé aux meilleures étudiantes et étudiants et est encadré par des règles très strictes. Le candidat doit notamment avoir terminé sa scolarité de deuxième cycle et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7 sur 4,3. Il doit également avoir fait la preuve que le sujet de recherche retenu a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour constituer un sujet de thèse. L'admission au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise doit finalement être recommandée par le comité de programme et approuvée par le directeur du Service des études supérieures et de la réussite étudiante.

**Tableau 2. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne**

Automne	Cohorte initiale	Diplômés après 4 ans	Taux de diplomation après 4 ans	Diplômés après 6 ans	Taux de diplomation après 6 ans	Durée moyenne des études
2005	61	43	70,5 %	47	77,0 %	2,7
2006	50	46	92,0 %	46	92,0 %	2,6
2007	62	48	77,4 %	49	79,0 %	2,5
2008	67	46	68,7 %	50	74,6 %	2,4
2009	52	40	76,9 %	40	76,9 %	2,3
2010	41	28	68,3 %	30	73,2 %	2,8
2011	43	34	79,1 %	34	79,1 %	2,6
2012	52	43	82,7 %	44	84,6 %	2,3
2013	37	28	75,7 %	30	81,1 %	2,5
2014	44	34	77,3 %	38	86,4 %	2,5
2015	54	44	81,5 %	46	85,2 %	2,3
2016	43	30	69,8 %	n.d.	n.d.	2,6
2017	61	49	80,3 %	n.d.	n.d.	2,4
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>516</b>	<b>76,9 %</b>	<b>463</b>	<b>80,6 %</b>	<b>2,5</b>

**Tableau 3. Taux de réussite dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne en incluant les passages accélérés de la maîtrise vers le doctorat**

Automne	Cohorte initiale	Diplômés après 4 ans	Nb. de passages accélérés de la maîtrise vers le doctorat	Taux de diplomation après 4 ans incluant les passages accélérés	Diplômés après 6 ans	Taux de diplomation 6 ans incluant les passages accélérés
2005	61	43	8	83,6 %	47	90,2 %
2006	50	46	1	94,0 %	46	94,0 %
2007	62	48	3	82,3 %	49	83,9 %
2008	67	46	3	73,1 %	50	79,1 %
2009	52	40	2	80,8 %	40	80,8 %
2010	41	28	4	78,0 %	30	82,9 %
2011	43	34	6	93,0 %	34	93,0 %
2012	52	43	3	88,5 %	44	90,4 %
2013	37	28	3	83,8 %	30	89,2 %
2014	44	34	2	81,8 %	38	90,9 %
2015	54	44	3	87,0 %	46	90,7 %
2016	43	30	5	81,4 %	n.d.	n.d.
2017	61	49	1	82,0 %	n.d.	n.d.
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>516</b>	<b>44</b>	<b>83,5 %</b>	<b>463</b>	<b>89,0 %</b>

Le tableau 4 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. Près des trois quarts (73,4 %) des personnes ayant entrepris un programme de doctorat à l'INRS aux trimestres d'automne 2004 à 2013 ont obtenu leur diplôme. À titre de comparaison, le taux moyen de diplomation pour l'ensemble des universités québécoises durant la même période s'élève à 61,5 %.

La durée moyenne des études pour ces cohortes s'élève à 5,0 ans.

**Tableau 4. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne**

Automne	Cohorte initiale	Nombre de diplômés après 8 ans	Taux de diplomation après 8 ans	Durée moyenne des études
2004	31	24	77,4 %	5,0
2005	35	24	68,6 %	4,7
2006	37	27	73,0 %	5,2
2007	22	15	68,2 %	4,6
2008	36	30	83,3 %	5,1
2009	37	24	64,9 %	5,0
2010	46	32	69,6 %	4,7
2011	36	26	72,2 %	5,3
2012	37	32	86,5 %	5,0
2013	33	23	69,7 %	5,1
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>257</b>	<b>73,4 %</b>	<b>5,0</b>

#### 4 Les personnes diplômées de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 3 713 diplômes, dont 1 300 au cours des dix dernières années (tableau 5), incluant 689 diplômes de maîtrise (53 %) et 606 diplômes de doctorat (47 %). Au cours des cinq dernières années, la part des diplômes de doctorat s'élève à 48 %.

En 2021, l'INRS a décerné 131 diplômes. Le nombre moyen de diplômes émis annuellement au cours des neuf années précédentes est de 130.

**Tableau 5. Diplômes décernés par l'INRS de 2012 à 2021 selon le type de programme**

Année	Maîtrise	Doctorat	D.E.S.S.	Total	% par année
2012	64	41	0	105	8,1 %
2013	60	48	5	113	8,7 %
2014	69	54	0	123	9,5 %
2015	58	62	0	120	9,2 %
2016	65	60	0	125	9,6 %
2017	62	71	0	133	10,2 %
2018	78	76	0	154	11,8 %
2019	76	67	0	143	11,0 %
2020	87	66	0	153	11,8 %
2021	70	61	0	131	10,1 %
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>606</b>	<b>5</b>	<b>1 300</b>	<b>100,0 %</b>
<b>% par type de programme</b>	53,0 %	46,6 %	0,4 %	100 %	--

#### 5 Les mesures prises pour l'encadrement de la communauté étudiante

L'INRS a mis en place une série de mesures pour assurer un encadrement de qualité, dont un suivi systématique des progrès de chaque étudiante et étudiant dès son inscription, et ce, jusqu'à la fin de son programme d'études. En raison de son exclusivité d'emploi, tout membre du corps professoral de l'INRS se consacre uniquement à la formation aux cycles supérieurs et peut ainsi offrir un encadrement personnalisé et soutenu, non seulement à la population étudiante, mais également aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux.

## **5.1 Bourses d'études**

Tous les membres de la communauté étudiante inscrits à temps complet dans un programme d'études dans les secteurs des sciences de la santé et des sciences pures et appliquées reçoivent une bourse leur permettant de se consacrer entièrement à leur programme d'études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les personnes inscrites à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales bénéficient également d'un programme compétitif de bourses d'études.

## **5.2 Choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme**

L'obligation d'avoir une directrice ou un directeur de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à la population étudiante un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs reflétée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

## **5.3 Désignation d'une personne tutrice dès l'admission au programme d'études**

Désignée dès l'admission à certains programmes de type « professionnel », la personne tutrice est membre du corps professoral et aide chaque membre de la communauté étudiante à établir son programme d'études et l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par chaque étudiante et étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, la direction de recherche assume le rôle de tuteur.

## **5.4 Programme de mentorat étudiant**

Une équipe de mentorat composée de personnes étudiantes est formée et encadrée pour accompagner les nouveaux membres de la communauté étudiante dans leur intégration à l'INRS et, le cas échéant, dans leur nouveau milieu de vie. Le mentorat permet de répondre aux questions courantes ou informelles, de faciliter les démarches et de favoriser les contacts avec les pairs, les aidant ainsi à mieux entreprendre leur parcours universitaire.

## **5.5 Insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme**

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche », tout membre de la communauté étudiante est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, elle ou il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

## **5.6 Évaluation trimestrielle en recherche**

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de chaque membre de la communauté étudiante constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par la direction de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi avec l'étudiante ou l'étudiant au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise à la ou au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont identifiées pour le trimestre suivant.

## **5.7 Formations et ateliers hors programme**

Afin de permettre à la communauté étudiante d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire son parcours universitaire, le Service des études supérieures et de la réussite étudiante propose chaque trimestre des activités de perfectionnement qui peuvent prendre différentes formes : formations, ateliers, sessions d'information, etc. Ces activités portent notamment sur des thèmes comme la recherche d'emploi, la gestion de projets, la rédaction anglaise, la créativité et l'innovation, les compétences et les aptitudes en communication ainsi que

les démarches d'immigration relatives à la résidence permanente. De plus, des cours de français sont offerts gratuitement aux étudiantes et étudiants internationaux de l'INRS.

### **5.8 Publication d'outils et de documents**

Afin d'aider les membres de la communauté étudiante à cheminer dans leur programme d'études et de recherche à l'INRS, le Service des études supérieures et de la réussite étudiante a publié les quatre guides suivants :

- le *Guide d'accueil* offrant une vue d'ensemble des informations utiles à leur arrivée et pendant leur parcours;
- le *Guide de l'étudiant sur l'intégrité en recherche* ayant pour objectif d'expliquer en quoi consistent les diverses notions d'intégrité intellectuelle, afin de clarifier les pratiques éthiques et nécessaires en la matière;
- le *Guide sur les droits d'auteur* donnant un aperçu global de ce que sont le droit d'auteur au Canada et les différents principes régissant leur application; et
- le *Guide de cheminement aux cycles supérieurs* servant à les orienter tout au long de leur programme d'études.

### **5.9 Mise en place d'un réseau de personnes alliées en santé mentale**

Des personnes alliées reçoivent une formation pour apporter une aide appropriée à tout membre de la communauté étudiante qui en exprime le besoin. Jouant les rôles de pair-aidance et de sentinelle, ces personnes-ressources, agissant sous la supervision de la psychologue de l'INRS, complètent l'offre de services de l'INRS en santé mentale, déployée au cours de la dernière année.

### **5.10 Élargissement des services de soutien aux personnes étudiantes**

En plus du soutien psychologique, offert par une psychologue, les membres de la communauté étudiante ont également accès à un soutien psychosocial, offert par une travailleuse sociale, ainsi que du soutien à l'apprentissage, offert par une orthopédagogue. Les interventions ciblent principalement les défis liés aux études supérieures.

### **5.11 Sensibilisation, prévention et promotion de la santé et du mieux-être**

En collaboration avec le Service des ressources humaines, diverses activités, conférences et ateliers portant sur différents thèmes sont mensuellement offerts à tous les membres de la communauté INRS afin de favoriser l'épanouissement et le développement de connaissances et de compétences en matière de santé physique et mentale.

### **5.12 Mouvement pour un milieu inclusif**

En 2021, l'INRS a lancé un mouvement nommé *À l'INRS, toutes les variables sont incluses* visant à promouvoir la diversité sous toutes ses formes. Les activités entourant ce mouvement ont pour objectif de conscientiser et de susciter des changements concrets afin que toutes les personnes issues de la diversité se sentent pleinement incluses à la communauté INRS. Parmi les initiatives de 2022, ce mouvement s'est concrétisé, entre autres, par une campagne de promotion et d'auto-identification, des formations, des activités et le déploiement d'outils visant à faire évoluer les pratiques et les mentalités.

### **5.13 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles**

Le Service des études supérieures et de la réussite étudiante propose des ateliers favorisant le développement de compétences transversales et facilitant l'insertion professionnelle des membres de la communauté étudiante. Il organise notamment les *Grad Pro Skills*, en collaboration avec l'Université McGill et l'Université Concordia. Le Service des études supérieures et de la réussite étudiante est également un partenaire clé dans l'organisation de la Journée annuelle *Recherche/Carrière postdoctorale* avec les facultés d'études supérieures et postdoctorales d'universités québécoises.

#### **5.14 Réponse institutionnelle à la COVID-19**

Face à la pandémie, l'INRS a pris toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé et le bien-être de sa communauté, et ce, conformément aux directives de la Direction de la santé publique du Québec. Pour pallier la suspension de la plupart des activités en présence, le Service des études supérieures et de la réussite étudiante a mis en place un plan de continuité des études permettant aux membres de la communauté étudiante de poursuivre leurs parcours d'études dans les meilleures conditions. Ce plan prévoyait plusieurs mesures d'accommodement comme une flexibilité dans l'application des délais réglementaires, la possibilité de poursuivre les cours, séminaires, examens doctoraux et soutenances à distance. De plus, des modalités souples ont été adoptées pour reporter ou suspendre sans pénalité les activités qui ne pouvaient pas être complétées à distance. Une fois les frontières rouvertes, l'INRS a également mis en place deux mesures importantes pour que chaque personne en quarantaine puisse compter sur une personne en soutien et bénéficier une indemnité compensatoire couvrant les coûts liés à la quarantaine, comme les frais hôteliers obligatoires. Finalement, avec l'aide de sa Fondation, l'INRS a soutenu la communauté étudiante ayant besoin d'un appui financier ponctuel en raison de la pandémie.

#### **5.15 Intégration pédagogique des technologies numériques**

À la suite des adaptations technopédagogiques mises en place au cours de la pandémie, le Service des études supérieures et de la réussite étudiante a posé des actions concrètes pour restructurer et consolider la place du numérique dans les pratiques pédagogiques de la communauté INRS. L'ajout de nouvelles ressources professionnelles et techniques dévolues au soutien pédagogique et à la co-construction d'un nouveau plan d'action holistique dans lequel le numérique fait partie intégrante de l'expérience d'apprentissage et d'enseignement. Les initiatives proposées dans le plan d'action ont permis de débiter des phases d'analyse visant à institutionnaliser l'enseignement comodal, développer de nouvelles pratiques d'encadrement aux cycles supérieurs à l'aide du numérique et créer des plateformes interactives Web favorisant l'appropriation de stratégies d'apprentissage pour la communauté étudiante ainsi que le développement des compétences pédagogiques pour le corps professoral.

Par ailleurs, en continuité avec la mission de l'INRS de fournir un enseignement de qualité, le processus automatisé d'appréciation de l'enseignement a été bonifié, permettant ainsi un meilleur alignement entre les pratiques pédagogiques et les besoins de la population étudiante. Une réflexion a également été amorcée concernant la mise en place d'un processus d'appréciation de l'encadrement aux études supérieures.

### **6 Les programmes de recherche**

Au cours des dernières années, la recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation, de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent les universités traditionnelles, c'est-à-dire celles fondées sur les départements et les facultés disciplinaires, à orienter davantage leurs activités de recherche et de formation sur des enjeux plus stratégiques pour la société qui les finance. Le milieu universitaire se retrouve alors dans un contexte où la recherche multidisciplinaire, souvent freinée par une organisation disciplinaire, prend davantage d'importance.

Dès sa création, l'INRS a été conçu pour s'adresser directement aux enjeux particuliers et parfois complexes de la société québécoise, d'abord en s'inspirant des pratiques de recherche industrielle, gouvernementale et universitaire, puis en s'engageant dans des recherches interdisciplinaires dirigées vers des enjeux stratégiques. L'INRS, avec son organisation interdisciplinaire, repose sur des équipes regroupées dans des centres de recherche thématiques qui se situent dans des régions qui assurent un impact maximal de leurs activités. La recherche et la formation de l'INRS s'inscrivent dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; les membres de son corps professoral mènent très souvent des travaux dans une approche de recherche-action en partenariat avec l'industrie, les gouvernements et divers organismes. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures en place dans chacun des quatre centres de l'INRS. C'est ce qui a permis à l'INRS de devenir un acteur important de la recherche universitaire au Québec.

Chacun des centres de l'INRS adopte un programme scientifique dans lequel il identifie les enjeux sociaux dont il se saisit et les grandes orientations de recherche et de formation en lien avec ceux-ci. Le programme scientifique institutionnel de l'INRS, bien ancré dans les forces des centres, a pour but de valoriser et d'accroître celles-ci en présentant des avenues stratégiques de développement et des opportunités de renforcer les synergies, afin de nourrir la mission de l'INRS. Les principaux éléments du programme scientifique de chacun des centres sont résumés ci-après.

### **6.1 Centre Eau Terre Environnement**

Le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) regroupe notamment des géographes, des physiciens, des ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes. Les membres du corps professoral du centre explorent de nouvelles voies en vue de réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Par ses travaux, le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'en laboratoire, les membres du corps professoral du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes, telles que les changements climatiques ou les risques environnementaux reliés à la pollution.

Ses principaux axes de recherche sont :

- observation de la Terre et utilisation de l'intelligence artificielle à des fins environnementales;
- fonctionnement et santé des écosystèmes, services écologiques, résilience et adaptation aux perturbations environnementales anthropiques et application d'outils génomiques;
- modélisation des aléas naturels et de leurs impacts sur la ressource en eau douce et les enjeux côtiers en contexte de changements climatiques;
- technologies environnementales visant le traitement des rejets solides, aqueux et gazeux en contexte d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques;
- découverte et exploitation raisonnée des ressources géologiques.

Les laboratoires de recherche du Centre ETE comprennent un ensemble très complet d'équipements d'analyse, essentiels à la recherche avancée, ainsi que d'importantes capacités de modélisation et de traitement de données. Le Centre ETE dispose aussi d'infrastructures mobiles permettant de réaliser sur le terrain des travaux spécialisés de décontamination environnementale, d'analyse géologique et d'hydrogéologie. Il possède également une station expérimentale située à Sacré-Cœur au Saguenay. Cette station offre aux équipes de recherche du Centre ETE un espace de travail et de formation dans un environnement naturel exceptionnel et comprend un laboratoire pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Le Centre ETE est également doté de laboratoires majeurs (Laboratoires pour l'innovation scientifique et technologique en environnement - LISTE) situés dans le Parc technologique du Québec métropolitain comprenant notamment des laboratoires de tomodensitométrie, d'assainissement et de décontamination, de bioprocédés, d'électrotechnologies environnementales, de caractérisation des aquifères, de caractérisation des roches ainsi qu'un laboratoire hydraulique environnemental de calibre mondial. La capacité de recherche de l'INRS a été rehaussée de manière significative par la mise en place de ces laboratoires au cours des dernières années. Des efforts devront toutefois être consentis dans les prochaines années, afin notamment d'augmenter la période d'opération du laboratoire hydraulique en recouvrant celui-ci d'une structure permanente lui permettant de fonctionner toute l'année.

### **6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications**

Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS (Centre EMT) est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide et imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs est le résultat de la vision de l'INRS qui est de :

- créer une chaîne de valeur tout à fait unique au Québec allant des matériaux aux dispositifs intégrés pour les télécommunications;

- être au service de la recherche, de l'avancement de connaissances et de savoir-faire; ainsi
- qu'à la formation de personnes hautement qualifiées.

Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, en électrochimie, en énergie, en physique, en sciences et génie des matériaux, en génie électrique ainsi qu'en informatique. La recherche est thématique et est à caractère fondamental ainsi qu'orientée vers des domaines précis. Les activités des membres du corps professoral du Centre EMT se concentrent autour des thèmes de recherche suivants :

- systèmes de télécommunication millimétriques et THz;
- communication sans fil, optique et immersive (sensorielle);
- nanotechnologies, les matériaux avancés et l'ingénierie des composants;
- photonique et science ultrarapide;
- énergie durable;
- science de la vie et biotechnologie.

Le développement du Centre EMT s'est cristallisé sur le renouvellement des grands axes scientifiques avec la mise en place de moyens humains, un parc de laboratoires équipés d'instruments de recherche de pointe et l'acquisition d'infrastructures majeures et uniques, principalement grâce à l'appui de la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI) et du fonds d'appariement du gouvernement du Québec. Parmi ces infrastructures, mentionnons l'Infrastructure de Nanostructures et de Femtoscience (INF), qui représente un investissement de plus de 60 M\$ provenant en grande partie de trois subventions majeures octroyées depuis 2002 par la FCI et le gouvernement du Québec. Elle regroupe dans un même lieu deux installations complémentaires uniques au Canada. La première est le Laboratoire de Micro et Nanofabrication (LMN), qui permet de sonder et d'exploiter l'infiniment petit, tout en répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie en termes, d'une part, de synthèse de nanomatériaux et, d'autre part, de fabrication de nanostructures pour la réalisation de prototypes de dispositifs. La seconde installation est le Laboratoire de Sources Femtosecondes (ALLS), dont la vocation est de permettre l'exploration de processus physico-chimiques de la matière à l'échelle moléculaire au moyen de sources de lumière femto et attoseconde, tout en offrant une capacité d'innovation dans le domaine de l'instrumentation ultrarapide et de l'imagerie pour le biomédical.

### **6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie**

Le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie (Centre AFSB) contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans les vastes domaines de la santé et de la biotechnologie. Assurer la santé des individus et leur offrir un milieu de vie sécuritaire et sain est un enjeu de société au cœur des recherches du Centre AFSB. Pour y parvenir, le Centre AFSB préconise une approche systémique permettant de mieux comprendre l'ensemble des déterminants et facteurs qui affectent la santé, soit par des études fondamentales, par le développement d'approches thérapeutiques et de prévention innovantes ou par l'élaboration d'outils décisionnels ayant des incidences sur la santé.

Les activités de recherche au Centre AFSB visent, d'une part, à comprendre les facteurs qui affectent la santé et, d'autre part, à proposer des solutions préventives ou thérapeutiques novatrices. Comprendre, développer, diagnostiquer, prévenir et traiter diverses pathologies ou infections sont des mots-clés qui résument bien les quatre thématiques du Centre AFSB :

- infections et immunité - étude des interactions hôte-agent pathogène;
- effets des facteurs xénobiotiques et des variations génétiques sur la santé;
- développement d'agents thérapeutiques, prophylactiques et d'outils diagnostiques;
- analyses biosystémiques au service de la santé.

Dans le contexte de ces thématiques, différents agents pathogènes sont étudiés, que ce soient des virus, des bactéries, des champignons ou encore des parasites. Plusieurs chercheuses et chercheurs du Centre AFSB analysent les mécanismes moléculaires et cellulaires liés à leur pathogénicité et à la réponse de l'hôte. En parallèle, d'autres tentent de comprendre les phénomènes de résistance aux agents antimicrobiens et de trouver de nouvelles approches pour combattre les infections. Dans ce contexte, le Centre AFSB est le seul institut en Amérique du Nord

membre du Réseau international Pasteur. D'autre part, des chercheuses et chercheurs du Centre AFSB s'intéressent aux maladies d'origine génétique ou liées à une exposition aux polluants organiques et inorganiques de notre environnement. L'incidence de plusieurs facteurs sur certaines pathologies est aussi examinée d'un point de vue épidémiologique. Enfin, plusieurs membres du corps professoral du Centre AFSB portent leurs intérêts de recherche plutôt sur la santé dans un contexte holistique en considérant certains déterminants comme la qualité de l'eau, des aliments et des sols. Des approches biotechnologiques sont également utilisées par les chercheuses et chercheurs du Centre AFSB, notamment pour développer des outils innovateurs pour la lutte contre les insectes ravageurs ou contre les microorganismes phytopathogènes qui affectent les productions agricoles, pour améliorer la qualité des sols, pour valoriser la biomasse et les résidus agricoles ou enfin pour s'assurer de l'innocuité et de la sécurité des aliments.

Plusieurs plateformes technologiques sont à la disponibilité de la communauté scientifique, académique et industrielle. À cet égard, le Centre AFSB a récemment remis à niveau ses deux laboratoires permettant de travailler avec des organismes pathogènes de groupe de risque 3, dont certains virus respiratoires, tel le coronavirus SARS-CoV-2. Ces installations uniques permettent de mener des études transversales allant de la cellule à l'animal-hôte.

L'Organisation mondiale de la santé soulève l'importance des problèmes de santé publique causés par le dopage sportif. Le Centre AFSB a l'honneur d'abriter un des quelques laboratoires internationaux accrédités par l'Agence mondiale antidopage; le laboratoire de contrôle du dopage de l'INRS est le seul au pays pouvant effectuer les analyses d'échantillons recueillis dans le cadre de programmes nationaux et internationaux de contrôle du dopage sportif.

Bien que les activités de recherche soient divisées en quatre grandes thématiques, celles-ci sont étroitement liées, s'entrecroisent et s'inscrivent dans un continuum allant de la compréhension de mécanismes fondamentaux à l'élaboration de traitements et d'outils de prédiction. Ceci se traduit notamment par l'étroite collaboration entre les équipes de recherche du Centre AFSB, mais aussi avec les équipes des autres centres de l'INRS qui abordent la santé et les biotechnologies sous des angles complémentaires aux nôtres.

Tous les scientifiques du Centre AFSB contribuent ensemble à garantir et renforcer l'impact de notre établissement dans la recherche en santé au Québec.

#### **6.4 Centre Urbanisation Culture Société**

Au Centre Urbanisation Culture Société (Centre UCS), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent l'analyse des enjeux contemporains à travers des approches multidisciplinaires permettant d'avoir une meilleure compréhension du monde dans lequel nous vivons.

Les membres du corps professoral du Centre UCS s'intéressent aux nouvelles réalités urbaines, sociales et culturelles émergentes dans la société québécoise. Valorisant l'interdisciplinarité et l'intersectorialité dans ses recherches et ses enseignements, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives, favorise la co-construction et la mobilisation des connaissances et assure le transfert des connaissances vers les milieux de pratique.

Les orientations de recherche du Centre UCS sont regroupées autour de trois axes principaux :

1. les dynamiques des environnements urbains;
2. les transformations des mondes culturels;
3. les trajectoires des jeunes, des familles et des populations.

À cela, s'ajoutent des enjeux de recherche transversaux auxquels s'arriment plus spécifiquement certaines recherches du corps professoral :

- la pluralisation et les reconfigurations des mondes sociaux et culturels;
- les transformations des milieux de vie en lien avec les enjeux environnementaux;
- les mutations numériques des savoirs et des pratiques;
- la construction des inégalités sociales.

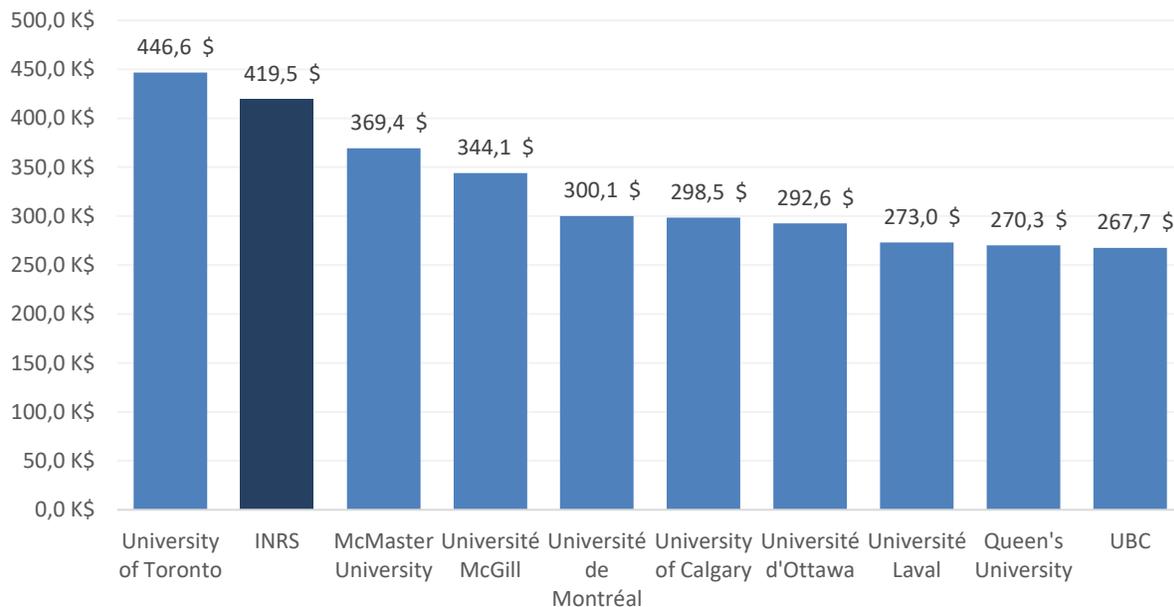
Le Centre UCS rassemble une vingtaine d'équipes de recherche, chaires et réseaux scientifiques évoluant sur deux principaux sites, au cœur des villes de Montréal et de Québec, et de deux sites régionaux, soit à Val d'Or pour l'unité mixte de recherche (UMR) INRS-UQAT en études autochtones et à Rimouski pour l'UMR INRS-UQAR en transitions numériques. Ceux-ci collaborent et rayonnent auprès d'une centaine de partenaires, issus des milieux gouvernementaux et paragouvernementaux, municipaux, communautaires, privés et universitaires. Pôle important du rayonnement au sein du milieu scientifique, le Centre UCS héberge aussi trois revues internationales, deux bases documentaires et une collection aux Presses de l'Université Laval.

Le Centre UCS mise sur l'innovation, la co-construction des savoirs et l'impact de ses activités scientifiques sur les collectivités afin d'aider le Québec de demain à relever les défis complexes qui l'attendent.

## 7 La performance en recherche

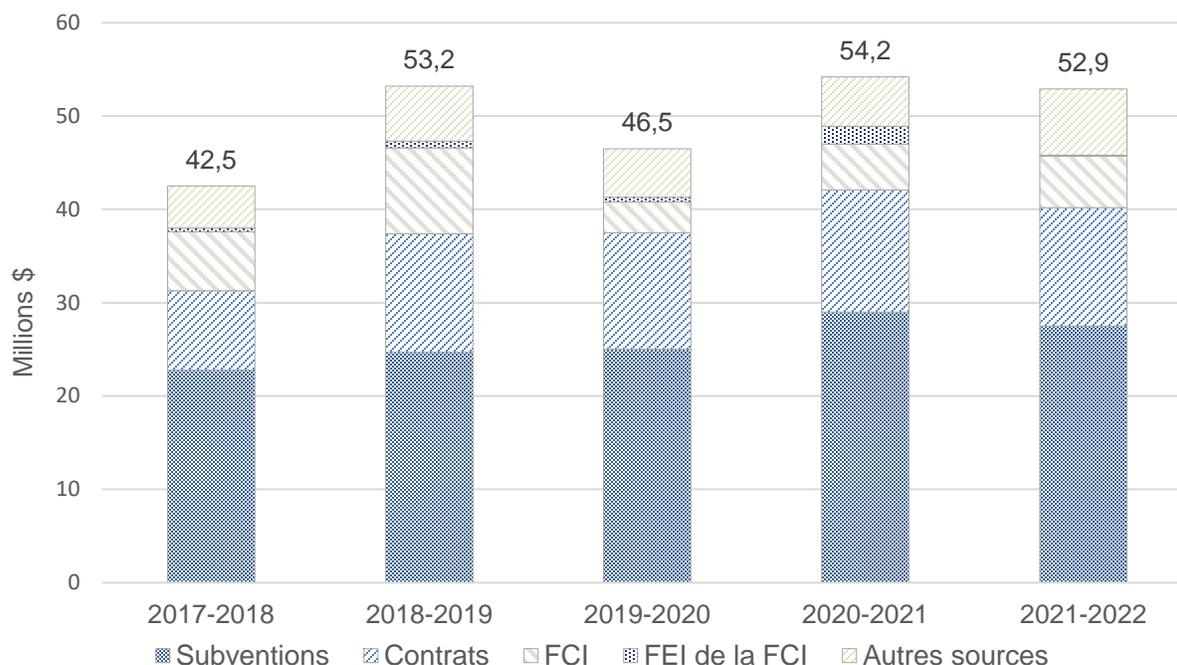
L'INRS compte 148 membres du corps professoral, dont 32 ont été recrutés au cours des cinq dernières années. Dans un contexte caractérisé depuis quelques années par un nombre élevé de départs à la retraite de membres chevronnés et le recrutement de plusieurs nouveaux scientifiques, l'INRS continue de se démarquer au Canada avec un montant moyen d'octrois de recherche, par membre du corps professoral, près de trois fois plus élevé que la moyenne des 50 universités canadiennes<sup>5</sup>, le plaçant au deuxième rang canadien en intensité de recherche en 2021, démontrant ainsi la qualité du recrutement professoral.

**Graphique 1. Octrois de recherche moyens par professeur(e)**



Entre 2017-2018 et 2020-2021, les octrois de recherche externes de l'INRS s'élevaient en moyenne à 49,1 M\$. En 2021-2022, ils ont atteint 52,9 M\$, soit 7,7 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (graphique 2 et tableau 6).

<sup>5</sup> ReSearch Infosource : <https://researchinfosource.com/top-50-research-universities/2021/list>

**Graphique 2. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS**

**Tableau 6. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS**

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Subventions</b>	22,8	24,7	25,0	29,0	27,5
<b>Contrats</b>	8,5	12,7	12,5	13,1	12,7
<b>FCI/MES</b>	6,3	9,2	3,3	4,9	5,5
<b>FEI de la FCI</b>	0,4	0,7	0,5	1,9	0,1
<b>Autres sources<sup>6</sup></b>	4,5	5,9	5,2	5,3	7,1
<b>Total</b>	<b>42,5</b>	<b>53,2</b>	<b>46,5</b>	<b>54,2</b>	<b>52,9</b>

Au cours de la dernière année, les revenus provenant des subventions et des contrats de l'INRS ont respectivement diminué de 5,2 % et de 3,1 % par rapport à 2020-2021. Les octrois reçus de la FCI ont quant à eux augmenté de 12,2 % alors que les revenus provenant d'autres sources ont connu une croissance de près de 34,0 %.

En 2021-2022, 97,4 % des membres du corps professoral de l'INRS disposaient de fonds de recherche. Leur financement médian s'élevait à 219 912 \$, ce qui représente une diminution de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit toutefois d'une augmentation 41,4 % par rapport au début de la période observée (2017-2018).

<sup>6</sup> Parmi les « Autres sources », on compte les fonds en provenance de sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

**Tableau 7. Montant médian des octrois de recherche par membre du corps professoral et taux des membres du corps professoral disposant de fonds de recherche**

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Montant médian des fonds de recherche disponibles</b>	155 491 \$	176 406 \$	205 907 \$	224 421 \$	219 912 \$
<b>Taux des membres du corps professoral disposant de fonds de recherche</b>	94,6 %	94,7 %	95,5 %	94,8 %	97,4 %

Du côté de la production scientifique, l'INRS maintient sa position de leader au Canada et au Québec. L'Institut se classe en effet au 4<sup>e</sup> rang canadien et au 2<sup>e</sup> rang québécois en ce qui a trait à la moyenne des facteurs d'impact relatifs (MFIR)<sup>7</sup> des publications des membres du corps professoral pour la période 2015-2019<sup>8</sup>. Dans le secteur des sciences naturelles et du génie, l'INRS occupe le 1<sup>er</sup> rang canadien pour la MFIR et le 3<sup>e</sup> rang québécois pour la moyenne des citations relatives (MCR)<sup>9</sup>.

Durant cette même période, le nombre de publications scientifiques produites par le corps professoral de l'INRS a augmenté de 31 %, comparativement à 16 % pour l'ensemble des universités québécoises et 18 % pour l'ensemble des universités canadiennes<sup>10</sup>. Soulignons par ailleurs que l'INRS a produit 3,7 % des publications scientifiques des établissements universitaires québécois entre 2015 et 2019 alors que son corps professoral représentait seulement 1,5 % du corps professoral total des universités québécoises<sup>11</sup>.

Toujours au chapitre des publications scientifiques, le taux de collaboration internationale de l'INRS, soit la proportion des publications réalisées en collaboration internationale dans l'ensemble des publications de l'établissement, s'élève à 58 %, ce qui le situe au 3<sup>e</sup> rang québécois.

<sup>7</sup> Cet indicateur fournit une mesure de l'impact scientifique des revues dans lesquelles publie un groupe de chercheuses et chercheurs. Chaque revue a un facteur d'impact (FI) qui est calculé annuellement à partir du nombre de citations qu'elle a reçues relativement au nombre de publications qu'elle a produites au cours d'une fenêtre d'observation. La valeur du FI d'une revue est appliquée à chacune des publications qu'elle a produites cette année-là. De façon à tenir compte des différentes pratiques de citations à travers les disciplines (on compte en moyenne plus de citations en recherche biomédicale qu'en mathématique par exemple) le FI de chaque publication est divisé par le FI moyen de sa spécialité disciplinaire, de façon à obtenir un facteur d'impact relatif (FIR). La MFIR d'une institution ou d'un groupe de chercheuses et chercheurs donné est compilée en faisant la moyenne arithmétique des FIR de toutes les publications qu'il a produites. Lorsque la MFIR est supérieure à 1,0, cela signifie que cette institution ou ce groupe de chercheuses et chercheurs obtient une meilleure marque que la moyenne mondiale et lorsqu'elle est inférieure à 1,0, il publie dans des revues qui ne sont pas citées aussi souvent que la moyenne mondiale. La MFIR de l'INRS pour la période 2015 à 2019 s'élève à 1,32. *Source : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.*

<sup>8</sup> Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

<sup>9</sup> Cet indicateur est fondé sur le nombre de citations reçues par chacune des publications individuelles durant une certaine période (fenêtre d'observation) suivant leur date de parution. Le nombre de citations reçues par chaque publication est normalisé en fonction du nombre moyen de citations reçues par toutes les publications parues la même année dans la même spécialité, prenant ainsi en compte le fait que les pratiques de citation sont différentes d'une spécialité à l'autre. La MCR d'une institution ou d'un groupe de chercheuses ou chercheurs donné est compilée en faisant la moyenne arithmétique des CR de toutes les publications qu'il a produites. Lorsque la MCR est supérieure à 1,0, cela signifie que la publication ou le groupe de publications est davantage cité que la moyenne mondiale de sa spécialité et, lorsqu'il est inférieur à 1,0, qu'il n'est pas cité aussi fréquemment que la moyenne mondiale. La MCR de l'INRS pour la période 2015 à 2019 s'élève à 1,28. *Source : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.*

<sup>10</sup> Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

<sup>11</sup> Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, et SYSPER.



## RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

### 8 Le Plan stratégique 2019-2024

En 2019, l'INRS a adopté son *Plan stratégique 2019-2024*. Pour bien comprendre la portée de ce plan, ses ambitions et ses objectifs, il faut tenir compte de la nature particulière de l'INRS, qui a été institué par le gouvernement du Québec afin de favoriser la recherche partenariale et l'interdisciplinarité dirigée vers des créneaux spécifiques et stratégiques pour le développement de la société québécoise.

Le *Plan stratégique 2019-2024* réaffirme le souhait de l'INRS de contribuer encore davantage, par l'enseignement et la recherche fondamentale et appliquée, au développement économique, social et culturel du Québec. Pour ce faire, l'INRS se tourne résolument vers l'avenir avec l'ambition de croître afin de pouvoir se saisir d'enjeux stratégiques supplémentaires. S'appuyant sur sa position de leader en recherche au Québec, l'INRS s'est vu accorder de nouveaux mandats liés aux enjeux sociétaux émergents, permettant de renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielles dans ses créneaux d'excellence.

#### 8.1 Les orientations stratégiques

##### ***Contribuer, rassembler, rayonner***

Le *Plan stratégique 2019-2024* s'appuie sur trois orientations phares autour desquelles les actions de l'INRS s'articuleront au cours des prochaines années.

##### 8.1.1 Contribuer

##### ***Orientation stratégique : Accroître la capacité de recherche de l'INRS et répondre davantage aux enjeux sociétaux émergents.***

Depuis 50 ans, l'INRS démontre sa grande pertinence comme catalyseur de recherche et d'innovation dans des secteurs jugés hautement stratégiques pour le développement économique, social et culturel du Québec. L'INRS a ainsi contribué, entre autres, à la planification hydrologique des barrages de la Baie-James, à l'élaboration de la politique familiale québécoise qui a mené à la création du réseau des centres de la petite enfance, au développement de la Cité de la Biotech, à Laval, ainsi qu'à la naissance du pôle montréalais en reconnaissance de la parole, précurseur du secteur névralgique de l'intelligence artificielle.

Sur la base de ces succès historiques et de sa position de leader canadien en intensité de recherche, l'INRS veut assumer davantage de mandats de recherche liés aux enjeux sociétaux émergents et renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielle. Dans ses secteurs d'excellence, l'INRS a l'ambition de devenir un acteur incontournable, que ce soit pour les futurs leaders scientifiques ou les partenaires de recherche. La poursuite de cette orientation stratégique implique une augmentation de la capacité de recherche qui passe par l'accroissement des ressources humaines, matérielles et financières.

En lien avec cette orientation stratégique, l'INRS s'est fixé quatre objectifs pour concrétiser sa vision :

##### *Multiplier les partenariats de recherche.*

Afin d'étendre son influence régionale et développer, renforcer et multiplier ses partenariats de recherche, l'INRS a déployé des unités mixtes de recherche (UMR) au sein desquelles œuvrent des membres du corps professoral de l'INRS et de ses partenaires du réseau de l'Université du Québec. Présentement, les cinq UMR de l'INRS comptent déjà douze membres du corps professoral et trois autres postes sont en cours de recrutement. L'INRS

renforce ainsi sa capacité de recherche dans des domaines où les besoins sont clairement exprimés au Québec : les études autochtones, les déterminants de la santé durable, le numérique en appui au développement, les matériaux avancés pour la transition énergétique et la cybersécurité.

Au cours de la prochaine année, l'INRS entend démarrer d'autres projets d'UMR avec des partenaires publics et privés. En s'appuyant sur les futures zones d'innovation, de même que sur des intérêts partagés dans certains domaines (l'optique, par exemple, avec l'Institut national d'optique), l'INRS souhaite que les UMR deviennent un outil efficace et récurrent pour le Québec dans la façon de mieux comprendre les enjeux qui le touchent.

*Ajouter au moins un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise.*

D'ici 2024, l'INRS souhaite se doter d'un nouveau pôle d'excellence en recherche qui œuvrera dans un secteur stratégique émergent, conformément à la mission que lui a attribuée le gouvernement du Québec. En 2022, l'INRS a d'ailleurs reçu le financement nécessaire pour réaliser une étude d'opportunité afin d'implanter un centre de recherche sur les enjeux de la ruralité dans la région de Charlevoix. Un grand rendez-vous scientifique est prévu en 2023 afin de cerner les domaines de recherche spécifiques de ce futur centre de recherche de l'INRS et identifier les besoins matériels.

*Favoriser les initiatives de recherche collaboratives et les synergies internes.*

Les quatre centres de recherche de l'INRS regroupent des scientifiques de haut niveau œuvrant dans différentes disciplines. Dans le cadre de son Plan stratégique, l'INRS entend tirer encore davantage profit de l'interdisciplinarité de la recherche menée dans chacun de ses centres en mettant en place des regroupements de recherche intersectoriels impliquant plus d'un centre. Au cours de la dernière année, l'INRS a soutenu quatre regroupements de recherche intercentre et souhaite en ajouter un autre d'ici 2024. Ces regroupements de recherche intersectoriels pourront orienter leurs travaux sur de nouveaux enjeux en tirant profit des expertises déjà présentes à l'INRS.

*Accroître la capacité de mobilisation et de transfert des connaissances.*

L'énoncé de mission de l'INRS précise que « l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, *tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* ». La mobilisation et le transfert des connaissances ont toujours été au cœur des préoccupations de l'INRS et de nombreux efforts y ont été consentis. L'INRS souhaite aujourd'hui maximiser sa capacité de transfert et de mobilisation des connaissances dans les différents secteurs où il œuvre. À cet effet, l'INRS a mis sur pied le Bureau des partenariats et de la valorisation (BPV) ayant pour mandat de promouvoir et de développer des activités de recherche menées en collaboration avec des partenaires des milieux des affaires, gouvernementaux et communautaires. Le BPV soutient également la mobilisation et la cocréation de connaissances et favorise l'accès et l'utilisation des résultats de la recherche.

### **8.1.2 Rassembler**

**Orientation stratégique : Former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative.**

Pour se développer et contribuer à la société québécoise, l'INRS compte sur les membres de sa communauté étudiante, de son corps professoral et son personnel qui œuvrent dans chacun de ses centres de recherche et des UMR répartis sur le territoire québécois, pour se rassembler et former une communauté unie et dynamique, où chaque personne se sent respectée et valorisée dans son travail. L'interdisciplinarité, l'inclusion et la collégialité sont

des moteurs de créativité et de découverte, et constituent les assises d'une identité INRS forte.

L'INRS s'est fixé trois objectifs ambitieux en lien avec cette orientation stratégique :

*Intensifier le sentiment d'appartenance à l'INRS de toute sa communauté.*

L'INRS met graduellement en place une série de mesures rassembleuses visant à intensifier le sentiment d'appartenance des membres de sa communauté. Depuis qu'une partie de la communauté INRS travaille à distance, l'Institut offre un ensemble d'outils et d'équipements à tous ses membres.

Par ailleurs, un programme d'activités d'intégration des nouveaux membres du corps professoral a été déployé. De plus, des ressources de pointe ont été embauchées afin de soutenir les membres de la communauté INRS à l'INRS (ex : technopédagogue, experte en développement durable) de même que dans leur vie personnelle (ex : psychologue).

*Offrir à l'INRS un milieu de vie stimulant, créatif et ouvert.*

Diverses actions contribuant à bonifier le milieu de vie ont été entreprises. Des comités institutionnels ayant pour mission de réaliser des activités répondant aux besoins de toute la communauté (membres de la communauté étudiante, du corps professoral et du personnel) ont avancé dans leurs travaux. Visant à rendre le milieu de vie encore plus stimulant, créatif et ouvert, ces comités abordent par exemple la conciliation travail/vie personnelle, les Premiers peuples et la mobilisation interne. L'INRS a également offert des formations aux membres du personnel et aux personnes en situation de gestion (corps professoral et gestionnaires) afin d'encourager la mobilisation et faciliter la gestion des effectifs travaillant à distance ou en mode hybride. Un plan santé et mieux-être a été déployé afin d'améliorer la santé psychologique et physique de la communauté INRS.

*Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.*

Notre société s'attend à ce que ses établissements universitaires soient des institutions ouvertes et exemptes de discrimination et d'exclusion. Le succès de l'INRS à obtenir les appuis fédéraux et provinciaux pour sa mission dépendra de sa capacité à se montrer à la hauteur des attentes en ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). L'ensemble du monde universitaire canadien est engagé depuis déjà quelques années à se doter de mécanismes pour contrer les biais systémiques et inconscients des processus d'embauche. L'INRS entend entreprendre différentes actions auprès de sa communauté au cours de la prochaine année afin de promouvoir un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif. À cet égard, l'INRS a produit un balado de sensibilisation sur le thème de la diversité de genre et offre des formations sur les biais inconscients. De plus, un guide visant le recrutement inclusif est en cours de rédaction et une initiative pour contrer le sexisme ordinaire dans le contexte des études supérieures se déploie présentement au sein de la communauté INRS.

Par ailleurs, l'INRS est le premier établissement universitaire au Québec à offrir, à sa communauté étudiante et à son personnel sous octroi, un programme de soutien financier pour responsabilités parentales liées à une naissance ou à une adoption.

En 2023, l'INRS élargira son plan d'action, fort d'une consultation interne solide sur les enjeux EDI perçus par la communauté en abordant notamment la conciliation travail-études/vie personnelle et le racisme.

### **8.1.3 Rayonner**

**Orientation stratégique : Renforcer la renommée de l'INRS.**

Pour contribuer pleinement au développement de notre société par la formation, la recherche et l'innovation, il est primordial que l'INRS soit mieux connu, non seulement dans la

communauté scientifique, mais aussi auprès des décideurs politiques, dans les milieux d'affaires, communautaires et associatifs, de même qu'auprès des citoyennes et citoyens en général. Par sa performance en recherche et sa contribution à la société, l'INRS souhaite devenir une source de fierté pour les Québécoises et les Québécois.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'INRS s'est donné cinq objectifs :

*Développer et promouvoir une image unique de l'INRS.*

Dans la perspective d'être connu et reconnu par ses différentes parties prenantes, l'INRS a complété le déploiement de sa nouvelle identité visuelle unifiée, dans l'ensemble de ses campus et sur toutes ses plateformes. Depuis 2020, l'INRS dispose d'un site Web unique, adapté aux plateformes mobiles, et conçu pour donner une meilleure visibilité à la formation offerte, aux découvertes, de même qu'aux infrastructures de pointe de l'établissement.

*Contribuer de manière plus soutenue aux débats publics.*

L'INRS renforce constamment ses liens avec les personnes élues et l'administration publique, notamment en participant à des commissions parlementaires dans ses champs d'expertise et en appuyant certains ministères et organismes publics dans leurs activités de recherche. L'INRS participe également à des événements publics et à des forums de grande envergure (Chambre de commerce, CORIM, ACFAS, etc.), soutient les membres du corps professoral dans l'élaboration de plans de mobilisation des connaissances et participe à des émissions à grande portée et de vulgarisation scientifique.

*Faire connaître davantage l'offre de formation distinctive et les succès de la communauté étudiante de l'INRS.*

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à faire connaître son offre de formation unique qui se distingue notamment par l'intégration de chaque membre de la communauté étudiante dans une équipe de recherche interdisciplinaire, une approche qui se traduit par la qualité et l'importance de la production scientifique de sa communauté. Outre la mise en ligne du site Web axé sur les études et la recherche, l'INRS prépare pour 2023 un nouveau plan de promotion numérique axé sur le recrutement étudiant s'appuyant sur l'aspect distinctif de son offre.

*Mettre en valeur nos créneaux d'excellence, l'expertise du corps professoral et la qualité des infrastructures de recherche.*

L'INRS consacre des efforts soutenus de mise en valeur de ses créneaux d'excellence, de l'expertise de son corps professoral et de la qualité de ses infrastructures de recherche. Au cours des prochaines années, l'INRS conviera la communauté d'affaires à des événements de réseautage autour de ses expertises et de son offre en matière d'infrastructures de recherche. C'est le cas du laboratoire hydraulique environnemental, visité par des élus municipaux en octobre 2022. L'Institut souhaite également répertorier et promouvoir l'impact sociétal de la recherche menée en son sein auprès des partenaires d'affaires, communautaires et gouvernementaux et participer à des événements publics visant à promouvoir ses créneaux d'excellence.

*Faire de chaque membre de l'INRS une ambassadrice ou un ambassadeur dans son milieu.*

L'INRS met en œuvre une série d'actions visant à mobiliser sa communauté pour faire rayonner ses succès et la portée de sa production scientifique, de l'interne vers l'externe. En ce sens, l'INRS élabore présentement ses actions-phares en matière de communications internes. Ce plan sera fortement inspiré des leçons tirées à partir de la gestion récente d'une cyberattaque à laquelle l'INRS a dû faire face. L'INRS souhaite ainsi accroître les compétences de son personnel et de sa communauté étudiante sur les médias sociaux, dans une perspective de rayonnement, en toute sécurité.

## **9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités**

### **9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite**

Les nombreuses mesures mises en place à l'INRS afin d'offrir un encadrement étudiant de qualité présentées à la section 5 témoignent de l'importance qu'accorde l'INRS à la réussite de sa communauté étudiante. Si l'INRS a déployé autant d'efforts dans l'élaboration de mesures visant à offrir un encadrement de qualité ainsi que les meilleures conditions d'études possibles, c'est qu'il est convaincu que celles-ci contribuent directement à leur réussite. L'INRS entend adopter de nouvelles pratiques qui contribueront encore davantage à l'accès au diplôme et à la réussite étudiante.

L'INRS a participé activement au chantier ministériel sur la réussite étudiante. Le déploiement du plan d'action ministériel sur la réussite en enseignement supérieur (PARES) a eu un impact tangible sur le développement des services d'aide à la réussite. Une stratégie institutionnelle ambitieuse a été élaborée entre octobre et novembre 2021 pour la mise en œuvre du PARES. La stratégie a notamment permis de décupler les services d'aide à l'apprentissage offerts à la population étudiante ainsi que le soutien pédagogique offert aux membres du corps professoral, en bonifiant les ressources au sein de l'équipe du Service des études supérieures et de la réussite étudiante. Pour soutenir sa mise en œuvre, le conseil d'administration a approuvé, à son budget initial 2022-2023, l'ajout de nouvelles ressources spécialisées, soit deux spécialistes en pédagogie, une orthopédagogue et un technicien en informatique spécialisé en technopédagogie.

Par ailleurs, tout membre de la communauté étudiante de l'INRS, qu'il soit originaire du Québec, du Canada ou de l'étranger, est admissible aux programmes de bourses offerts à l'INRS, à savoir :

- le programme pour les personnes inscrites dans un programme d'études des secteurs de la santé et des sciences pures et appliquées; ou
- le programme pour les personnes inscrites dans un programme d'études du secteur des sciences sociales.

Ces programmes favorisent l'accessibilité aux études supérieures et permettent à tous les membres de la communauté étudiante inscrits à temps complet dans l'un de ces programmes d'études de recevoir une bourse pour qu'elles ou ils se consacrent entièrement à leurs études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat).

### **9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde**

L'INRS est le seul établissement universitaire québécois dont la mission exige qu'il oriente ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec. En adoptant son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS a voulu réaffirmer l'importance qu'il accorde à cette sa mission et clamer haut et fort son désir de se saisir d'enjeux stratégiques émergents pour le Québec.

La multiplication des partenariats de recherche constitue l'un des objectifs clés du *Plan stratégique 2019-2024* de l'INRS. En proposant la création d'UMR au sein du réseau de l'Université du Québec, l'INRS souhaitait renforcer et consolider ses nombreux partenariats de recherche tant avec des partenaires universitaires que ceux des ministères et du secteur privé. Ces nouvelles UMR, que l'INRS et les établissements partenaires du réseau de l'Université du Québec mettent actuellement en œuvre, répondront encore davantage aux besoins sociaux, économiques et culturels de la société, et ce, à la grandeur du Québec.

Dans un contexte où l'internationalisation de la formation et de la recherche universitaires s'accroît, l'INRS mise sur son ouverture à l'international. Près des deux tiers de la population étudiante de l'INRS, stagiaires de recherche et stagiaires postdoctoraux, proviennent de l'international. Leur présence à l'INRS permet aux étudiantes et étudiants du Québec et aux membres du corps professoral de profiter du contact avec l'autre et de s'exposer à des perspectives différentes. Autant pour la formation que pour la recherche, l'ouverture sur le monde est bénéfique, voire essentielle. C'est dans la qualité de la formation et de la recherche ainsi que dans l'efficacité des transferts de savoirs et de savoir-faire que la valeur ajoutée de l'internationalisation d'un établissement universitaire se constate. L'évolution du contexte d'internationalisation autant de la formation que de la recherche universitaire pose constamment de nouveaux défis. Le contexte actuel de la pandémie mondiale de COVID-19 en est un bon exemple. Afin de faire face à ces différents défis, l'INRS s'est doté d'une stratégie à l'international qui vient appuyer les priorités du plan stratégique et de son programme scientifique. En lien avec ces priorités, les relations internationales ont pour objet d'accroître la capacité de recherche et de formation de l'INRS.

Par ailleurs, en offrant gratuitement des cours de français à la communauté étudiante internationale inscrite et ne maîtrisant pas le français, l'INRS cherche à les outiller le mieux possible afin de favoriser leur réussite et leur insertion socioprofessionnelle.

L'INRS désire également contribuer à l'ouverture sur le monde en favorisant les séjours à l'international des membres de la communauté étudiante dans le cadre de leurs études. Au cours des dernières années, l'INRS a développé un modèle innovant de formations bilingues en partenariat avec des universités françaises, islandaises et marocaines. Ces formations permettent aux étudiantes et étudiants de passer une année dans une université partenaire pour y suivre une partie de leur formation. Axées sur la recherche, ces formations favorisent également le développement et le renforcement des collaborations entre les scientifiques qui co-encadrent les étudiantes et étudiants. Dans le contexte actuel de la pandémie, l'INRS développe des outils additionnels afin d'appuyer encore davantage les membres de la communauté étudiante inscrits dans ces formations impliquant de la mobilité.

### **9.3 Orientation 3 : La recherche et la création**

Aujourd'hui, l'INRS est l'un des acteurs importants de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise reconnue dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société.

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2019-2024*, l'Institut a choisi de faire de l'accroissement de sa capacité de recherche l'une de ses trois grandes orientations stratégiques. Pour y arriver, l'INRS s'est fixé des objectifs ambitieux tels que l'ajout d'un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise, la multiplication des partenariats de recherche et le renforcement des initiatives de recherche collaborative. L'atteinte de ses objectifs se traduit déjà par la création d'UMR et la mise sur pied de regroupements de recherche intersectoriels. Par ailleurs, l'INRS souhaite que ces développements puissent se traduire, au terme de son plan stratégique, par la création d'un nouveau pôle d'excellence en recherche et formation.

Les membres du corps professoral de l'INRS font de la recherche dirigée, tant fondamentale qu'appliquée. Plusieurs mènent des travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie ou les gouvernements. Le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre est une composante essentielle de la mission de l'INRS. De par ses façons de faire de la recherche, l'INRS possède des expertises en matière de valorisation des résultats qui s'inscrivent d'abord dans le transfert direct des savoirs et des savoir-faire aux partenaires. L'objectif premier des activités entourant la mobilisation et la valorisation des connaissances est de rendre accessibles aux utilisateurs potentiels les technologies, les inventions et les résultats de la recherche

développés à l'INRS. Le deuxième objectif est de catalyser et de dynamiser les liens existants entre l'INRS et les utilisateurs et d'en créer des nouveaux. Pour ce faire, l'INRS a procédé à la mise sur pied du Bureau des partenariats et de la valorisation et il consolide actuellement ses effectifs au Service à la recherche.

#### **9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficacité du système**

L'INRS est un établissement très performant en matière de formation et de recherche. Son classement au deuxième rang canadien en matière d'intensité de recherche en fait foi. La création des UMR, en collaboration avec des établissements universitaires du réseau de l'UQ, cadre parfaitement avec la volonté du MEES d'accroître la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire. Ces UMR, composées de membres du corps professoral de l'établissement partenaire et de l'INRS, sont délocalisées afin d'accroître la capacité de recherche et de formation dans la région d'accueil. Concrètement, une masse critique de chercheuses et de chercheurs de haut niveau, attachés à deux établissements distincts, profitent des expertises de chacun en travaillant dans une même équipe au sein d'un laboratoire équipé en vue de faire progresser les connaissances et de former la relève scientifique dans une niche d'expertise commune.

Par ailleurs, l'INRS contribue à la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire relativement au déploiement de la formation sur le territoire québécois par l'offre de sept programmes conjoints. L'INRS travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme en études culturelles qui sera offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal et développera de nouvelles offres de formation dans le cadre de ses cinq UMR.

Concernant l'efficacité du système, rappelons qu'un travail important a été accompli au cours des dernières années afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'INRS peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Possédant des profils de compétences et d'expériences répondant aux besoins de l'INRS, les membres du conseil d'administration, dont les deux tiers proviennent de l'externe, sont appelés à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante des affaires à caractère institutionnel est assurée par le comité de direction, alors que la commission des études et de la recherche joue principalement un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines, formés exclusivement de membres externes.



## REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

### 1.1 Mission particulière (Règle budgétaire 1.2.1)

Trois des cinq unités mixtes de recherche (UMR) ont débuté leurs activités<sup>12</sup> en 2021-2022 :

- UMR INRS-UQAC en santé durable
- UMR INRS-UQTR en matériaux et technologies pour la transition énergétique
- UMR INRS-UQAT en études autochtones

Deux des cinq UMR n'ont pas débuté leurs activités<sup>13</sup> en 2021-2022 :

- UMR INRS-UQO en cybersécurité<sup>14</sup>
- UMR INRS-UQAR en transformation numérique en appui au développement régional

En 2021-2022, toutes les UMR ont créé un comité paritaire d'implantation qui a veillé à la mise en place scientifique et opérationnelle des UMR.

### Nom et la spécialisation de chaque membre du corps professoral embauché

En 2021-2022, l'INRS a procédé à l'embauche de six membres du corps professoral (sur un total de 15; 40%) dans trois UMR (UQTR, UQAT et UQAC). De ce nombre, le professeur Charles Gauthier, qui était déjà à l'embauche de l'INRS depuis 2016, a été assigné à l'UMR INRS-UQAC en santé durable.

Nom	Centre INRS	UMR	Spécialisation	Entrée en poste dans l'UMR
Allard, François	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	Électrochimie appliquée et modélisation numérique, Technologies d'électrolyse et matériaux pour la conversion et le stockage d'énergie	28 mars 2022
De La Sablonnière-Griffin, Mireille	UCS	Études autochtones (UQAT)	Services à l'enfance et peuples autochtones, Approche critique et transformative des statistiques, Dévoilement d'expériences adverses (agressions sexuelles, maltraitance), Recherche collaborative, Trajectoires de services et récurrence en protection de la jeunesse	01 septembre 2021
Gauthier, Charles	AFSB	Santé durable (UQAC)	Chimie des carbohydrates et produits naturels	01 novembre 2021
Sincennes, Marie-Claude	AFSB	Santé durable (UQAC)	Génétique fonctionnelle du tissu musculaire, Cellules souches musculaires, Dystrophie musculaire, Rhabdomyosarcome	17 janvier 2022
Wiscutie-Crépeau, Nancy	UCS	Études autochtones (UQAT)	Éducation et peuples autochtones	01 septembre 2021
Zhang, Gaixia	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	Dispositifs énergétiques durables, Électrodes, Électrolyseurs, Électrolytes et interfaces pour batteries, Piles à combustible	28 mars 2022

<sup>12</sup> On entend par « débiter ses activités » le moment où l'INRS a procédé à l'embauche de membres du corps professoral qui se sont établis au sein de l'établissement hôte.

<sup>13</sup> Malgré qu'aucune embauche n'ai été réalisée en 2021-2022 pour ces UMR, les comités paritaires d'implantation ont travaillé sur l'élaboration des descriptions de postes et les processus d'embauche ont été lancés.

<sup>14</sup> Une compétition forte avec le milieu privé et les autres universités a complexifié le processus d'embauche de cette UMR.

**Nombre d'étudiants au doctorat et à la maîtrise supervisés par les professeurs chercheurs de l'UMR (incluant les étudiants qui ont diplômé en cours d'année)**

En 2021-2022, il n'y a eu aucun membre de la communauté étudiante supervisé par le corps professoral des UMR.

Nom	Centre INRS	UMR	Étudiant.es / PHQ dans les UMR				Étudiant.es UMR (Diplômé.es dans l'année en cours)	
			B.Sc. (stagiaires)	M.Sc.	Ph.D.	Postdoc	M.Sc.	Ph.D.
Allard, François	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	-	-	-	-	-	-
De La Sablonnière-Griffin, Mireille	UCS	Études autochtones (UQAT)	-	-	-	-	-	-
Gauthier, Charles	AFSB	Santé durable (UQAC)	-	-	-	-	-	-
Sincennes, Marie-Claude	AFSB	Santé durable (UQAC)	-	-	-	-	-	-
Wiscutie-Crépeau, Nancy	UCS	Études autochtones (UQAT)	-	-	-	-	-	-
Zhang, Gaixia	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	-	-	-	-	-	-

**Montant total des fonds de recherche octroyés au corps professoral œuvrant au sein de l'UMR (financement interne et externe)**

Nom	Centre INRS	UMR	Dates visées	Fonds de recherche (1 <sup>er</sup> mai 2021 - 30 avril 2022)
Allard, François	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	28 mars 2022 – 30 avril 2022	- \$
Zhang, Gaixia	EMT	Matériaux et technologies pour la transition énergétique (UQTR)	28 mars 2022 – 30 avril 2022	- \$
<b>Total de l'UMR INRS-UQTR</b>				-
De La Sablonnière-Griffin, Mireille	UCS	Études autochtones (UQAT)	1 septembre 2021 – 30 avril 2022	FRQSC – Subvention de démarrage 2021-09-01 au 2022-08-31 : 15 000 \$ CRSH – Subvention Institutionnelle 2021-04-01 au 2022-03-31 : 6 000 \$
Wiscutie-Crépeau, Nancy	UCS	Études autochtones (UQAT)	1 septembre 2021 – 30 avril 2022	- \$

Nom	Centre INRS	UMR	Dates visées	Fonds de recherche (1 <sup>er</sup> mai 2021 - 30 avril 2022)
<b>Total de l'UMR INRS-UQAT</b>				21 000 \$
Gauthier, Charles	AFSB	Santé durable (UQAC)	01 novembre 2021 – 30 avril 2022	- \$
Sincennes, Marie-Claude	AFSB	Santé durable (UQAC)	17 janvier 2022 – 30 avril 2022	- \$
<b>Total de l'UMR INRS-UQAC</b>				- \$
<b>Total UMR</b>				<b>21 000 \$</b>

**Liste des formations pluridisciplinaires offertes dans le domaine de l'UMR et leur statut d'implantation (prévues, en développement, en attente d'approbation, offertes)**

**Programmes en développement**

Deux programmes de formation conjoints dans le domaine des UMR sont en développement dans l'UMR en cybersécurité (INRS-UQO) et l'UMR en études autochtones (INRS-UQAT).

Niveau et Programme	Institution partenaire	Statut
Maîtrise en cybersécurité	UQO	En développement
Maîtrise et doctorat en études autochtones	UQAT	En attente d'approbation

**Programmes sur mesure**

L'INRS offre à sa population étudiante des programmes de DESS, de maîtrise et de doctorat sur mesure dans une thématique de formation et de recherche en lien direct avec les domaines des UMR.

[INRS | Programmes d'études sur mesure | Maîtrise, doctorat et DESS](#)

**Stages de recherche**

L'INRS offre des programmes de stages de premier cycle dans les UMR d'une durée de dix à seize semaines.

[Stages d'été de premier cycle en recherche | Futurs étudiants | INRS](#)

## 1.2 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle budgétaire 2.1.15)

### Contexte institutionnel

Les cours du programme auquel un membre de la communauté étudiante est admis peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis selon différentes modalités. Ces dernières sont précisées dans le *Règlement sur les études supérieures* (Règlement 2).

### Modalités d'information

Comme mentionné précédemment, le Règlement 2 contient une section dédiée à la reconnaissance d'acquis, aucun autre dispositif d'information spécifique n'est employé pour faire connaître la RAC auprès de la population étudiante, si ce n'est l'information que peuvent en donner la direction de programme, la direction de recherche et les secrétaires aux affaires étudiantes.

### Processus organisationnels

Le processus de la RAC concerne essentiellement les cas de figure suivants : les demandes de changement de version de programme, les cheminements bidiplômants et les cours en autorisation d'études hors établissement. La grande majorité des demandes de RAC proviennent de ce contexte. Dans une moindre mesure, des reconnaissances d'acquis sont autorisées lors de l'abandon du doctorat et de la poursuite d'études à la maîtrise (admission à la maîtrise/art. 9.7.2 ou réadmission à la maîtrise/art. 9.7.4). L'autre contexte pouvant donner lieu à une demande de RAC est dans le cadre d'une entente de cotutelle. Dans ce cas, des échanges ont lieu avec l'établissement partenaire, afin de trouver une solution conforme aux règles de chacun des établissements. Ce processus est géré au cas par cas. Il est plutôt rare qu'une entente de cotutelle inclut des dispositions relatives à la reconnaissance des acquis.

Les demandes de RAC se font auprès de la direction de programme. Cette dernière achemine le dossier déposé par une étudiante ou un étudiant aux membres du comité de programme qui évaluent la demande. Celle-ci est alors retournée à la direction de programme qui rend sa décision et en informe le registrariat. Les acquis découlant de l'expérience de travail qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une attestation par un établissement d'enseignement reconnu sont admissibles à la démarche de RAC (art. 9.9.3).

### Pratiques d'évaluation

Outre les pièces et documents exigés (plans de cours, relevés de notes, CV, etc.), il n'y a pas d'instruments ou d'outils privilégiés pour l'analyse des dossiers RAC.

### Gestion des données

Les données en matière de RAC sont disponibles, mais demandent un traitement et une analyse approfondis. Le responsable en RAC de l'établissement estime qu'il y a près de vingt demandes de RAC par année. La RAC extrascolaire est somme toute inexistante (deux à ce jour), ce qui s'explique par la nature des programmes d'études de cycles supérieurs basés sur la recherche scientifique.

### Statistiques

- 1) Nombre d'embauches ou de ressources dédiées à la reconnaissance des acquis :

Aucune embauche pour la RAC. La RAC est déjà intégrée dans les tâches des agentes administratives responsable des dossiers étudiants dans les centres, aux directions de programme et au registrariat.

- 2) Nombre d'étudiantes et étudiants ayant bénéficié des services de RAC au cours de l'année, pour l'ensemble des programmes :

Pour l'année universitaire 2021-2022 (du trimestre d'automne 2021 au trimestre d'été 2022), quinze personnes ont bénéficié de la RAC.

Il s'agit essentiellement de changements de programme, de réadmissions et d'un transfert de l'UQAM vers l'INRS. Il est à noter qu'il est difficile de considérer ces RAC comme de la RAC au sens propre du terme.

- 3) Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année, en vue d'une admission à un programme de formation à l'enseignement :

Ne s'applique pas. L'INRS n'offre aucun programme de formation à l'enseignement.

### 1.3 Mandats stratégiques – soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.22.3)

<b>RB 2.1.22.3 Mandats stratégiques - soutien aux initiatives avec les entreprises privées</b>	
<b>Réalisations</b>	<p>L'INRS s'est doté en 2021 d'un Bureau des partenariats et de la valorisation (BPV) dont le mandat est de stimuler les opportunités de collaboration avec les milieux socio-économiques en vue d'accroître le transfert des connaissances vers les utilisateurs potentiels.</p> <p>L'an 1 du BPV a été dévolu à sa constitution et à la mise en place des conditions de succès nécessaires à la réalisation du plan d'action sur les partenariats et la valorisation 2022-2025. Ainsi, les sommes octroyées par le MES pour ce volet ont été provisionnées pour 2022-2023, année où les activités du BPV vont véritablement démarrer.</p> <p>Le financement alloué par le MES servira notamment à organiser des événements de maillage avec le milieu des affaires. Entre autres, une soirée gala visant à célébrer l'engagement de la communauté de l'INRS aux activités partenariales, à l'occasion de laquelle des prix seront remis par des entreprises et acteurs de l'innovation et où le réseautage entre scientifiques et milieux preneurs sera favorisé, est prévue en mars 2023. Ce projet a été priorisé en collaboration avec le comité de développement et de rayonnement de la Fondation de l'INRS sur lequel siège des représentants de l'industrie.</p> <p>D'autres projets initiés par le BPV en 2021-2022 seront également financés à même les montants cumulés. À travers le leadership du BPV, l'INRS est impliqué dans trois projets de zones d'innovation qui regroupent des partenaires privés, des municipalités et des regroupements économiques locaux.</p> <p>À Québec, le projet de Carrefour sur l'eau est mené avec les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- H<sub>2</sub>O Innovation (président : Frédéric Dugré, frederic.dugre@h2oinnovation.com),</li> <li>- Patriarche Architecture (Architecte et directeur associé : Luc Bélanger, l.belanger@patriarche.ca),</li> <li>- l'incubateur 2 Degrés (Directeur général : alex@2degres.com),</li> <li>- la Ville de Québec;</li> <li>- le Port de Québec et</li> <li>- l'OBNL Innovitam, fait actuellement l'objet d'une étude préliminaire de faisabilité, dont le BPV est le porteur.</li> </ul> <p>En 2021-2022, les entreprises H<sub>2</sub>O Innovation et Patriarche Architecture y ont injecté chacun 10k\$ et l'INRS environ 30 k\$ en contribution nature. Des sommes équivalentes ont été versées à ce jour pour 2022-2023. La phase 2 de l'étude visant à cerner la structure détaillée des coûts et des revenus du projet, incluant la construction d'un bâtiment et la mise à l'essai d'une usine pilote de traitement des eaux usées, nécessitera un financement important de la part de l'ensemble des partenaires. Il est prévu de réaliser un projet de jumeau numérique, en partenariat avec l'entreprise Bentley, afin de simuler la construction du Carrefour sur l'eau et de</p>

<b>RB 2.1.22.3 Mandats stratégiques - soutien aux initiatives avec les entreprises privées</b>	
	<p>mieux évaluer les coûts de réalisation du projet. La contribution de l'INRS sera puisée à même la présente enveloppe.</p> <p>Les dossiers d'affaires à réaliser pour les deux autres projets de zones d'innovation (Haut-Richelieu et Carré Laval) seront également financés à même cette UBR.</p> <p>Ces projets s'inscrivent dans l'objectif 2 du plan d'action du BPV qui vise à générer des opportunités institutionnelles et structurantes de partenariats en lien avec les enjeux prioritaires de l'INRS. Ils ont été sélectionnés sur la base de leur pertinence pour les milieux, de leur potentiel innovant et de leur capacité à produire des retombées sociales, économiques et environnementales significatives pour le Québec.</p>
<b>Sommes</b>	Montant 2021-2022 : 95 233 \$ aucune dépense en 2021-2022

#### 1.4 Créneaux d'expertise

<b>RB2.1.27 Créneaux d'expertise - volet 1 (Favoriser le rapprochement entre les universités et les milieux socioéconomiques afin de contribuer à l'innovation dans le domaine du génie)</b>	
<b>Réalisations</b>	<p>Comme pour le mandat 2.1.22, les sommes prévues pour les <i>Créneaux d'expertise – volet 1</i> ont été en partie provisionnées pour 2022-2023 en vue de soutenir les activités du BPV dans le domaine du génie. Le BPV utilisera les montants disponibles au 30 avril 2022, combinés aux montants anticipés pour 2022-2023, pour embaucher une conseillère ou un conseiller en partenariats et valorisation dont le rôle consistera à effectuer des démarches et des représentations auprès des entreprises dans les secteurs de l'énergie, des matériaux et des télécommunications en vue de favoriser le rapprochement avec les membres du corps professoral du centre concerné à l'INRS.</p> <p>Le BPV a pu sonder le besoin pour un tel rôle de liaison à l'occasion d'une activité de maillage au Centre Énergie Matériaux Télécommunications (Centre EMT) qu'il a organisée en 2021, en collaboration avec le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) et qui s'est avérée un succès. L'activité consistait en une visite des laboratoires et infrastructures du Centre EMT par les professeurs Légaré, Rosei, Roué et Beyerlein avec une dizaine d'entrepreneurs du domaine de la métallurgie, dont le président d'Arcelor Mittal. Des discussions pour des projets de demandes de subvention en partenariat sont en cours depuis cette activité, illustrant le potentiel d'un rôle de liaison dans ce secteur.</p> <p>Un tel recrutement permettrait de compléter l'équipe du BPV sur le plan du développement partenarial. Une embauche couvrant les secteurs de la santé et de l'environnement est aussi prévue prochainement.</p>
<b>Sommes</b>	Montant 2021-2022 : 66 335 \$ aucune dépense en 2021-2022



## **GRILLE DES INDICATEURS 2021-2022 DE L'INRS**

Pour accéder à la grille des indicateurs de l'INRS 2021-2022, veuillez cliquer sur l'icône ci-dessous :



Loi95\_Grille-Indicateurs\_INRS.xlsx

Nom de l'établissement : INRS

Date : 27 octobre 2022

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

	Unité	Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)											2021-2022 <sup>a</sup>		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020			2020-2021
<b>Étudiant</b>															
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											448,39	EEETP 2021-2022: Données définitives provenant du système PRISME (UG)  LINRS n'offre pas de programmes de 1er cycle.
2	EEETP au 1er cycle	EEETP												n.a.	
3	EEETP au 2e cycle	EEETP												157,81	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP												290,58	
5	Effectif étudiant total	EEETP												797	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n												n.a.	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n												n.a.	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%												n.a.	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n												308	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%												38,6%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n												489	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%												61,4%	
13	Effectif étudiant internationaux	n												515	
14	Effectif étudiant internationaux	%												64,6%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n												5	
16	Stagiaires postdoctoraux	n												100	
17	Résidents en médecine	n												n.a.	
<b>Enseignants-chercheurs</b>															
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	3	5	6	12	6	4	7	7	8
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	1	4	5	11	3	1	4	7	3
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	3	3	3	0	5
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire															
21	Année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	149	151	147	146	151	145	147	151	152	148
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	115	110	108	114	107	106	110	113	110
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	36	37	38	37	38	41	41	38	38
Nombre de chargés de cours de l'année universitaire															
24	Année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.							
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.							
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.							
27	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	3,99	3,85	3,68	4,13	4,42	4,76	4,76	5,28	4,89	5,39
31	Ratio EEETP / professeur	EEETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	2,78	2,74	2,60	2,64	2,89	3,18	3,23	3,47	3,99	3,03
32	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	n.d.	93,3%	92,3%	91,0%	94,4%	93,0%	93,8%	93,9%	94,7%	96,1%	93,1%
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	n.d.	6,7%	7,7%	9,0%	5,6%	7,0%	6,2%	6,1%	5,3%	3,9%	6,9%

Nom de l'établissement : INRS

Date : 27 octobre 2022

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

## INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)													
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>†</sup>
<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>															
35	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	115	110	108	114	107	106	110	113	110
36	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	7	8	11	11	8	8	8	8
37	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	64	66	65	60	63	57	61	64	61	59
38	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	19	20	21	21	21	22	27	28
39	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	19	19	18	17	15	15	16	14
42	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
45	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1
46	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	36	37	38	37	38	41	41	39	38
47	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	7	8	8	8	8	7	7	8
48	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	11	11	11	12	13	13	12	12
49	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2
50	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	14	14	15	14	14	16	18	17	14
53	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
54	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
56	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
57	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	149	151	147	146	151	145	147	151	152	148
58	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	16	14	16	19	19	16	15	15	16
59	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	74	75	76	71	74	69	74	77	73	71
60	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	22	22	23	24	24	24	24	29	30
61	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	34	33	34	32	31	31	33	33	28
64	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
65	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1
67	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

† Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisaires (avant amendements).

## Notes méthodologiques, lignes 18 à 100

## 1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

## 2. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

À l'INRS, à la demande de l'établissement, c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement et de recherche attribué à chacun des professeurs-chercheurs au système de paie qui a été retenu, plutôt que les disciplines rattachées aux centres de recherche. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs-chercheurs dont le CLARDER est plurisectoriel (ex. environnement).

## 3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non générés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

## 4. Calcul des ratios étudiants par professeur

Étant donné que l'historique des données étudiantes n'a pas été rapporté dans la grille par le MES, le siège social UQ a calculé les ratios étudiants / professeur en fonction des données étudiantes de la dernière déclaration. Ce faisant, les données étudiantes utilisées pour 2020-2021 sont des données provisoires.

Nom de l'établissement :		INRS											Date : 27 octobre 2022		
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Baccalauréat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
101	Hommes	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											0	
103	Sciences pures	n													
104	Sciences appliquées	n													
105	Arts	n													
106	Lettres	n													
107	Sciences humaines	n													
108	Education	n													
109	Droit	n													
110	Administration	n													
111	Autres	n													
112	Femmes	n												0	0
113	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											0	
114	Sciences pures	n													
115	Sciences appliquées	n													
116	Arts	n													
117	Lettres	n													
118	Sciences humaines	n													
119	Education	n													
120	Droit	n													
121	Administration	n													
122	Autres	n													
123	Total <sup>1</sup>	n												0	0
124	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											0	
125	Sciences pures	n													
126	Sciences appliquées	n													
127	Arts	n													
128	Lettres	n													
129	Sciences humaines	n													
130	Education	n													
131	Droit	n													
132	Administration	n													
133	Autres	n													

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
134	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
135	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
136	Sciences pures	n													
137	Sciences appliquées	n													
138	Arts	n													
139	Lettres	n													
140	Sciences humaines	n													
141	Éducation	n													
142	Droit	n													
143	Administration	n													
144	Autres	n													
145	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
146	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
147	Sciences pures	n													
148	Sciences appliquées	n													
149	Arts	n													
150	Lettres	n													
151	Sciences humaines	n													
152	Éducation	n													
153	Droit	n													
154	Administration	n													
155	Autres	n													
156	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
157	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
158	Sciences pures	n													
159	Sciences appliquées	n													
160	Arts	n													
161	Lettres	n													
162	Sciences humaines	n													
163	Éducation	n													
164	Droit	n													
165	Administration	n													
166	Autres	n													
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
167	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140
168	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											11	
169	Sciences pures	n												100	
170	Sciences appliquées	n												6	
171	Arts	n													
172	Lettres	n													
173	Sciences humaines	n												21	
174	Éducation	n													
175	Droit	n													
176	Administration	n													
177	Autres	n												2	
178	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	157	
179	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											16	
180	Sciences pures	n												93	
181	Sciences appliquées	n												5	
182	Arts	n													
183	Lettres	n													
184	Sciences humaines	n												41	
185	Éducation	n													
186	Droit	n													
187	Administration	n													
188	Autres	n												2	
189	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	297	
190	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											27	
191	Sciences pures	n												193	
192	Sciences appliquées	n												11	
193	Arts	n													
194	Lettres	n													
195	Sciences humaines	n												62	
196	Éducation	n													
197	Droit	n													
198	Administration	n													
199	Autres	n												4	
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																																																																																																						
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022																																																																																									
200	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4																																																																																									
201	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																					
202	Sciences pures	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																										
203	Sciences appliquées	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1																																																																				
204	Arts	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
205	Lettres	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
206	Sciences humaines	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																														
207	Éducation	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																			
208	Droit	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
209	Administration	n																																																																																									En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
210	Autres	n																																																																																																				En jaune: Données déjà détenues par le MES.		
211	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																											
212	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																					
213	Sciences pures	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																										
214	Sciences appliquées	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																															
215	Arts	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
216	Lettres	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
217	Sciences humaines	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.											2																																			
218	Éducation	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																			
219	Droit	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
220	Administration	n																																																																																									En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
221	Autres	n																																																																																																				En jaune: Données déjà détenues par le MES.		
222	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																											
223	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																					
224	Sciences pures	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																										
225	Sciences appliquées	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1																																																																				
226	Arts	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
227	Lettres	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
228	Sciences humaines	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.											2																																			
229	Éducation	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																			
230	Droit	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
231	Administration	n																																																																																									En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
232	Autres	n																																																																																																				En jaune: Données déjà détenues par le MES.		
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																																																																																																								

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
233	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232
234	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											15	
235	Sciences pures	n												160	
236	Sciences appliquées	n												35	
237	Arts	n													
238	Lettres	n													
239	Sciences humaines	n												17	
240	Éducation	n													
241	Droit	n													
242	Administration	n													
243	Autres	n												5	
244	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232	
245	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											13	
246	Sciences pures	n												161	
247	Sciences appliquées	n												16	
248	Arts	n													
249	Lettres	n													
250	Sciences humaines	n												31	
251	Éducation	n													
252	Droit	n													
253	Administration	n													
254	Autres	n												11	
255	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	464	
256	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											28	
257	Sciences pures	n												321	
258	Sciences appliquées	n												51	
259	Arts	n													
260	Lettres	n													
261	Sciences humaines	n												48	
262	Éducation	n													
263	Droit	n													
264	Administration	n													
265	Autres	n												16	
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
3e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
266	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	
267	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
268	Sciences pures	n														
269	Sciences appliquées	n														
270	Arts	n														
271	Lettres	n														
272	Sciences humaines	n														
273	Éducation	n														
274	Droit	n														
275	Administration	n														
276	Autres	n														
277	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	
278	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
279	Sciences pures	n														
280	Sciences appliquées	n														
281	Arts	n														
282	Lettres	n														
283	Sciences humaines	n														
284	Éducation	n														
285	Droit	n														
286	Administration	n														
287	Autres	n														
288	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	
289	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
290	Sciences pures	n														
291	Sciences appliquées	n														
292	Arts	n														
293	Lettres	n														
294	Sciences humaines	n														
295	Éducation	n														
296	Droit	n														
297	Administration	n														
298	Autres	n														
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (grades)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
299	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372
300	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											26	
301	Sciences pures	n												260	
302	Sciences appliquées	n												41	
303	Arts	n													
304	Lettres	n													
305	Sciences humaines	n													
306	Éducation	n													
307	Droit	n													
308	Administration	n													
309	Autres	n													7
310	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389	
311	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											29	
312	Sciences pures	n												254	
313	Sciences appliquées	n												21	
314	Arts	n													
315	Lettres	n													
316	Sciences humaines	n													
317	Éducation	n													
318	Droit	n													
319	Administration	n													
320	Autres	n													13
321	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	761	
322	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											55	
323	Sciences pures	n												514	
324	Sciences appliquées	n												62	
325	Arts	n													
326	Lettres	n													
327	Sciences humaines	n													
328	Éducation	n													
329	Droit	n													
330	Administration	n													
331	Autres	n													20
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.															

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																																																																																																																												
Total (autres sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022																																																																																																															
332	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21																																																																																																															
333	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																											
334	Sciences pures	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																
335	Sciences appliquées	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1																																																																																										
336	Arts	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																										
337	Lettres	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																															
338	Sciences humaines	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
339	Éducation	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
340	Droit	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																														
341	Administration	n																																																																																									En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																			
342	Autres	n																																																																																																				En jaune: Données déjà détenues par le MES.											20													
343	<b>Femmes</b>	n																																																																																																															0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15		
344	Sciences de la santé	n																																																																																																															En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
345	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																											
346	Sciences appliquées	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																
347	Arts	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																					
348	Lettres	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																										
349	Sciences humaines	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																													2		
350	Éducation	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
351	Droit	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
352	Administration	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																														
353	Autres	n																																																																																									En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																	13		
354	<b>Total <sup>1</sup></b>	n																																																																																																				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0												36		
355	Sciences de la santé	n																																																																																																				En jaune: Données déjà détenues par le MES.																								
356	Sciences pures	n																																																																																																															En jaune: Données déjà détenues par le MES.													
357	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																									1		
358	Arts	n												En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																																
359	Lettres	n																							En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																																					
360	Sciences humaines	n																																		En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																																								2		
361	Éducation	n																																													En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																															
362	Droit	n																																																								En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																																				
363	Administration	n																																																																			En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																																									
364	Autres	n																																																																														En jaune: Données déjà détenues par le MES.																																												33		
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.																																																																																																																														

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
365	<b>Hommes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	393
366	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											26	
367	Sciences pures	n												260	
368	Sciences appliquées	n												42	
369	Arts	n													
370	Lettres	n													
371	Sciences humaines	n												38	
372	Éducation	n													
373	Droit	n													
374	Administration	n													
375	Autres	n												27	
376	<b>Femmes</b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404	
377	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											29	
378	Sciences pures	n												254	
379	Sciences appliquées	n												21	
380	Arts	n													
381	Lettres	n													
382	Sciences humaines	n												74	
383	Éducation	n													
384	Droit	n													
385	Administration	n													
386	Autres	n												26	
387	<b>Total <sup>1</sup></b>	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	797	
388	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											55	
389	Sciences pures	n												514	
390	Sciences appliquées	n												63	
391	Arts	n													
392	Lettres	n													
393	Sciences humaines	n												112	
394	Éducation	n													
395	Droit	n													
396	Administration	n													
397	Autres	n												53	

<sup>1</sup> : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.







Nom de l'établissement : INRS

Date : 27 octobre 2022

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

## INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
515	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	314	307	296	275	268	313	316	344	331	331
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	12	14	13	12	12	13	13	12	11
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	2	3	3	2	3	4	4	3	4
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	10	11	10	10	9	9	9	9	7
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	114	112	107	105	112	106	106	109	112	109
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	40	29	48	40	87	94	113	97	96
520	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	36	27	48	40	87	94	113	97	96
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	4	2	0	0	0	0	0	0	0
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	8	1	1	1	1	1	3	2
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	43	49	25	22	25	24	28	27	27
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	53	49	47	45	47	41	47	49	53
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	3	3	2	2	2	1	1	3
	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	42	36	37	33	34	33	35	32	30	30
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	42	36	37	33	33	30	34	32	30	29
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	1	3	1	0	0	1
530	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	248	255	246	222	231	249	262	258	263	276
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	7	9	13	13	13	12	15	17
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	2	1	0	0	1	0
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	7	6	8	11	12	13	12	14	17
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	35	36	38	36	37	40	41	38	38
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	19	17	38	38	57	65	56	66	75
535	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	14	14	38	38	57	65	56	66	75
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	5	3	0	0	0	0	0	0	0
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	12	12	2	3	2	2	2	1	1
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	50	52	52	28	25	24	27	28	30	31
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	58	61	58	47	50	50	51	49	48	50
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	66	62	56	61	60	61	65	61	57
	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	2	2	4	5	6	3	5	4	7
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	2	2	4	2	2	3	4	4	7
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	3	4	0	1	0	0
545	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	562	562	542	497	499	562	578	602	594	607
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	20	21	22	25	25	26	25	27	28
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	3	4	4	4	4	4	4	4	4
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	17	17	18	21	21	22	21	23	24
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	147	143	143	148	143	146	150	150	147
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	58	59	46	86	78	144	159	169	163	171
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	58	50	41	86	78	144	159	169	163	171
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	9	5	0	0	0	0	0	0	0
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	20	20	3	4	3	3	3	4	3
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	89	95	101	53	47	49	51	56	57	58
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	117	114	107	94	95	97	92	96	97	103
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	68	69	65	59	63	62	63	66	62	60
	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	45	38	39	37	39	39	38	37	34	37
557	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	45	38	39	37	35	32	37	36	34	36
558	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	4	7	1	1	0	1
559		n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	4	7	1	1	0	1

Nom de l'établissement : INRS

Date : 27 octobre 2022

I. Éléments d'information

II. Observations

Page 4 de 8

III. Remarques

		Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)													
Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
560	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
561	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
562	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

<sup>P</sup> Les données sur le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2021-2022, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

**Notes méthodologiques, lignes 515 à 559****1. Sources de données**

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.  
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

**2. Sélection de la population**

Les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.

**3. Déclinaison selon le genre et total**

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement : INRS														Date : 27 octobre 2022	
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2022														Page 5 de 8	
I. Éléments d'information														II. Observations	III. Remarques
<b>INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE</b>															
<b>Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)</b>															
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
714	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	34 912	45 215	35 296	35 762	36 571	43 326	53 493	47 288	55 391	53 932
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	..	..	..	2 612	14 153	4 661	2 363	3 862	6 260	9 219	3 252	4 945	5 498
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	..	..	..	830	733	162	485	208	375	722	459	1 855	88
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	..	..	..	14 922	13 636	12 770	13 491	15 162	18 184	20 093	18 481	21 956	17 567
718	Chaires de recherche du Canada	k\$	..	..	..	2 200	2 167	2 017	1 800	2 200	2 400	2 440	1 778	2 040	2 040
719	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	..	..	..	11 408	11 062	10 426	11 417	12 642	13 292	16 184	15 665	18 827	14 282
720	Gouvernement du Canada	k\$	..	..	..	1 314	408	328	273	321	2 492	1 469	1 138	1 089	1 245
721	Subventions de recherche du Québec	k\$	..	..	..	8 168	5 396	5 839	5 706	4 369	4 651	4 545	6 473	7 066	9 916
722	Fonds de recherche du Québec	k\$	..	..	..	2 737	2 899	3 576	3 266	3 554	4 204	4 736	4 839	5 162	5 162
723	Gouvernement du Québec	k\$	..	..	..	5 431	2 497	2 263	1 847	1 103	1 097	341	1 737	2 227	4 754
724	Financement institutionnel	k\$	..	..	..	28	90	322	247	338	765	325	907	1 104	1 099
725	Autres sources	k\$	..	..	..	8 352	11 207	11 542	13 472	12 632	13 092	18 588	17 716	18 465	19 764
726	Contrats	k\$	..	..	..	5 054	7 053	7 296	9 558	8 223	8 519	12 675	13 145	12 702	12 702
...	Exclusions	k\$	..	..	..	10 336	8 935	9 772	7 207	4 918	4 942	5 098	7 418	9 784	8 302
...	Non associé à un professeur-chercheur	k\$	..	..	..	2 522	1 019	1 998	1 421	1 158	1 297	1 208	1 698	5 202	2 952
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	..	..	..	3 906	3 784	3 794	3 744	3 759	3 628	3 746	3 922	4 214	4 374
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	..	..	..	3 909	4 133	3 980	2 043	0	0	0	0	0	0
...	Services professionnels	k\$	..	..	..	0	0	0	0	0	17	144	1 798	367	976
<b>Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)</b>															
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
727	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	34 912	45 215	35 296	35 762	36 571	43 326	53 493	47 288	55 391	53 932
728	Sciences de la santé	k\$	..	..	..	2 987	3 456	8 751	8 182	8 917	9 375	11 380	13 002	13 136	12 315
729	Sciences pures	k\$	..	..	..	19 674	28 043	8 240	10 201	8 997	14 773	13 793	14 095	13 398	14 224
730	Sciences appliquées	k\$	..	..	..	6 997	9 940	12 842	12 196	12 495	12 377	20 693	13 754	21 932	20 443
731	Arts	k\$	..	..	..										
732	Lettres	k\$	..	..	..										
733	Sciences humaines	k\$	..	..	..	5 143	3 444	3 460	3 339	3 227	2 895	4 518	4 372	4 058	3 779
734	Éducation	k\$	..	..	..										0
735	Droit	k\$	..	..	..										
736	Administration	k\$	..	..	..	112	112								
737	Autres	k\$	..	..	..		220	2 003	1 845	2 935	3 907	3 110	2 064	2 868	3 170
<b>Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)</b>															
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
738	Professeurs-chercheurs financés	%	..	..	..	90,0	91,5	91,8	90,5	86,8	94,6	94,7	95,5	94,6	97,4
739	Sciences de la santé	%	..	..	..	87,5	87,5	92,9	93,8	94,2	89,5	89,2	89,2	93,3	100,0
740	Sciences pures	%	..	..	..	87,8	92,2	90,8	86,1	85,1	95,7	94,6	94,9	95,0	97,2
741	Sciences appliquées	%	..	..	..	95,7	90,9	90,9	100,0	88,0	92,3	96,2	95,8	93,1	96,7
742	Arts	%	..	..	..										
743	Lettres	%	..	..	..										
744	Sciences humaines	%	..	..	..	97,1	97,1	93,9	91,2	90,6	96,8	96,8	100,0	97,1	100,0
745	Éducation	%	..	..	..										0,0
746	Droit	%	..	..	..										
747	Administration	%	..	..	..	33,3	33,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
748	Autres	%	..	..	..		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)</b>															
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
749	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	..	..	..	164 983	181 022	162 746	160 400	173 891	155 491	176 406	205 907	224 421	219 912
750	Sciences de la santé	\$	..	..	..	175 308	195 678	166 157	132 332	118 444	153 613	185 359	245 840	319 046	257 091
751	Sciences pures	\$	..	..	..	241 231	257 933	222 924	267 794	238 968	216 982	269 701	263 374	276 322	250 299
752	Sciences appliquées	\$	..	..	..	211 521	204 770	195 965	208 995	302 949	242 384	291 563	185 622	282 780	137 065
753	Arts	\$	..	..	..										
754	Lettres	\$	..	..	..										
755	Sciences humaines	\$	..	..	..	74 631	46 700	60 677	55 326	72 352	47 424	77 912	90 527	84 790	116 884
756	Éducation	\$	..	..	..										0
757	Droit	\$	..	..	..										
758	Administration	\$	..	..	..	112 404	111 936	160 000	102 000	78 200	25 103	18 500	12 241	0	
759	Autres	\$	..	..	..		220 000	183 500	97 532	122 335	2 671 762	464 776	353 584	383 577	425 284

(...) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.

Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.

cellule vide : aucun chercheur recensé

Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé

cellule vide : aucun chercheur recensé

Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé

Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane.

cellule vide : aucun chercheur recensé

Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'indien (selon la Loi sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>
24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>
<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition, <i>Description du fichier de base des professeurs</i>, Source SYSPER, 9 janvier 2014, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable            Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER            o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;            o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;            o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;            o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre            Les employés de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :            Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER            o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;            o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;            o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;            o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre</p> <p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours</i>, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, <i>Système sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER)</i>, 27 novembre 2020, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable            Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER            • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi « Chargé de cours ».            Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020</i> (version 15 juin 2020), pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 »)            « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »            Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.            La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p> <p>Voit la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER)</i>, 24 avril 2020.</p> <p>Voit la source et la sélection de la population de la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>				

Page 2- Étudiants par cycle				
101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
Page 3- Réussite				
			Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
			Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
			Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
			Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439.
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se réfère au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020* – 15 juin 2020, p. 47-50.

Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emploi dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	<p>Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSAPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 66 à 100 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition. Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020</i> – 15 juin 2020.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.</p> <p>Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.</p>
516	531	546 Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020</i> – 15 juin 2020.
517	532	547 Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<p><b>Haute direction (11) :</b> Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.</p>
518	533	548 Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	<p><b>Direction académique (12) :</b> Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou assistant de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).</p> <p><b>Fonctions principales :</b> la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?</p> <p><b>Unité d'appartenance :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).</p> <p><b>Structure salariale :</b> Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?</p> <p><b>Direction de service (13) :</b> Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.</p> <p><b>Autre cadre (14) :</b> Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.</p>
519	534	549 Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><b>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><b>Professeur-chercheur (21) :</b> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><b>Chercheur avec rang académique (31) :</b> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
520	535	550 Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.</p>	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020</i> – 15 juin 2020.
521	536	551 Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<p><b>Autre personnel enseignant (29) :</b> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturers », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><b>Postdoctoral (33) :</b> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><b>Autre personnel de recherche (39) :</b> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
522	537	552 Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<p><b>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</b> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>

523	538	553 Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
524	539	554 Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
525	540	555 Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) :</u> Uniquement dans les collectes avant 2014-2015 Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
526	541	556 Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557 Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels que les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
528	543	558 Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels que les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels que les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559 Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<u>Personnel périphérique de soutien (81) :</u> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562	Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Page 5- Recherche

714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	<p>Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.</p> <p>Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.</p>
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
726		Ligne 726	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exigence de biens livrables;</li> <li>- versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé;</li> <li>- contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats;</li> <li>- contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.</li> </ul>
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	<p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	<p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>

## Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	$=\text{SOMME}(\text{DIP1};\text{DIP2};\text{DIP3})/\text{SOMME}(\text{AB1};\text{AB2};\text{DIP1};\text{DIP2};\text{DIP3};\text{INS1};\text{INS2};\text{INS3};\text{INTER};\text{INS5};\text{INS4};\text{INS6};\text{INS7})$
Taux de persévérance	$=\text{SOMME}(\text{DIP1};\text{DIP2};\text{DIP3};\text{INS5};\text{INS4};\text{INS6};\text{INS2})/\text{SOMME}(\text{AB1};\text{AB2};\text{DIP1};\text{DIP2};\text{DIP3};\text{INS1};\text{INS2};\text{INS3};\text{INTER};\text{INS5};\text{INS4};\text{INS6};\text{INS7})$
Total cohorte	$=\text{AB1}+\text{AB2}+\text{DIP1}+\text{DIP2}+\text{DIP3}+\text{INS1}+\text{INS2}+\text{INS3}+\text{INTER}+\text{INS4}+\text{INS5}+\text{INS6}+\text{INS7}$

Élément	Formule
---------	---------

### Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

**Table de conversion**

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences fondamentales et appliqué	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'édu.	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autresles
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le fr:	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptable	Arts plastiques (peinture, dessin, s	Environnement (qualité du milieu et pollution)
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conse	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Médecine	Microbiologie	Zootechne	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Médecine et chirurgie expériment.	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvag)	Anthropologie	Langues et littératures francaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entr	Musicologie (histoire et littérature)	
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des alimer	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol.	(orthopéd	Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Optométrie	Génétiq	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et arché	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Pharmacie et sciences pharmaceu	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémanti	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au col		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Francais, en général et langue mat	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Francais, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagén	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atm	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
Santé communautaire et épidémic	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et	Économie rurale et agricole				Administration publique		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
Pluridisciplinaire (sciences de la sa	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
		Génie civil, de la construction et d	Animation sociale ou communautaire						
		Génie électrique, électronique et c	Orientation, information scolaire et professionnelle						
		Génie mécanique	Récréologie						
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
		Génie industriel et administratif	Philosophie						
		Génie métallurgique et des matéri	Sciences religieuses						
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
		Génie physique							
		Génie nucléaire							
		Géodésie (arpentage)							
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
		Génie des pâtes et papiers							
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
		Génie agro-forestier							
		Sciences de l'activité physique							
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							

## Détails méthodologiques

### Source de données :

•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 06-10-2022)  
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021 et fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022 extrait en septembre 2022. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein ». Afin d'éviter les variations annuelles artificielles des revenus de recherche en fonction de la situation des professeurs-chercheurs au 1er octobre, nous n'avons pas tenu compte des exclusions sous-entendues dans la définition ci-haute (situations de congé sans solde, maladie, parental et préretraite) : l'ensemble de la population occupant un emploi à temps plein à cette date a été retenue. Les maîtres d'enseignement de l'ETS font aussi partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

**Concordance des données de la recherche et du personnel :** La production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

**Série chronologique :** puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit de **2012-13 à 2021-22**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2022 correspond à la déclaration 2021-2022 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2022.

**Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche :** La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. \* Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. \* Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.

**Type de répartition des octrois utilisé :** La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets de fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondaît dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

**Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur :** Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 714 à 759) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Enfin, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation (non présenté aux tableaux) : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service professionnel : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 718, 719 et 720
718	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaire de niveau 1 (SCRC)</li> <li>- Chaire de niveau 2 (SCRC)</li> <li>- Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC)</li> <li>- Programme de chaires de recherche du Canada - niveau 1 (SPIIE)</li> <li>- Programme des Chaires de recherche du Canada - niveau 2 (SPIIE)</li> </ul>
719	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</li> <li>- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada</li> <li>- Instituts de recherche en santé du Canada</li> <li>- Secrétariat Inter-Conseil et Réseaux des centres d'excellence (RCE)</li> <li>- Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements</li> </ul> Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIIE
720	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère fédéral</li> <li>- Organisme gouvernemental fédéral</li> </ul> Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
721	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 722 et 723
722	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de recherche du Québec</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Société et culture</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies</li> <li>- Fonds de recherche du Québec - Santé</li> </ul> Type de financement = Subvention Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère provincial</li> <li>- Organisme gouvernemental provincial</li> </ul> Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI
723	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>- UQAM</li> <li>- UQTR</li> <li>- UQAC</li> <li>- UQAR</li> <li>- UQO</li> <li>- UQAT</li> <li>- INRS</li> <li>- ENAP</li> <li>- ETS</li> <li>- TELUQ</li> <li>- UQ (siège social)</li> </ul> Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
724	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
725	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement.	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement.
726	Contrats	Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Exclusions autres que FIR du gouvernement fédéral, FIR du gouvernement provincial et Services professionnels
Exclusion	Non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeurs-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	Code Loi 95 = FIRF
Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Païement des frais indirects du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	Code Loi 95 = FIRP
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Païement des frais indirects du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	Sous-type de financement = Services professionnels ou Type d'intention = Frais indirects -Services professionnels
Exclusion	Services professionnels	Les services professionnels sont les octrois alloués pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme.	



Institut national  
de la recherche  
scientifique

# Institut National de Recherche Scientifique

## Systeme d'information financière des universités 2021-2022

*Caroline Laonchaud*

Responsable des ressources financières

26 octobre 2022

Date

*Luc-Alain Giraldeau*

Luc-Alain Giraldeau, DG

Enseignement  
supérieur  
Québec 

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
<del>ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS</del>	<del>5</del>
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	<del>6</del>
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
<del>ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</del>	<del>13</del>
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>										
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	5 832 977	-	-	-	-	-	5 832 977	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	72 672 906	-	-	-	-	-	72 672 906	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	247 132	-	-	-	-	-	247 132	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	5 020 040	---	---	---	---	---	5 020 040	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	-	---	---	---	---	---	-	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	3 031 801	4 725 978	16 138 547	-	-	-	23 896 326	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	62 157 208	5 946 577	-	-	(68 103 785)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	2 924 924	-	111 144	2 920 347	-	-	5 956 414	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>89 729 780</b>	<b>66 994 330</b>	<b>25 005 471</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(68 103 785)</b>	<b>113 625 796</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	258 244	-	-	-	258 244	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	9 808 667	-	-	9 808 667	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	2 005 044	-	-	-	-	-	2 005 044	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	337 500	-	-	-	337 500	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	269 786 367	---	---	---	269 786 367	17
18	Contributions du siège social aux constituants de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---	-	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	20
<b>21 TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>91 734 824</b>	<b>66 994 330</b>	<b>295 387 582</b>	<b>9 808 667</b>	<b>-</b>	<b>(68 103 785)</b>	<b>395 821 617</b>	<b>21</b>

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---	---	-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	7 519 667	-	---	-	-	-	7 519 667	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 206 558	1 041 120	3 797 115	-	-	-	7 044 793	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	233 944	-	---	---	-	-	233 944	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	47 532 670	88 541	1 579 016	-	-	49 200 227	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	-	-	1 683 528	-	-	-	1 683 528	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	67 403 445	-	-	700 341	-	(68 103 785)	-	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>77 363 614</b>	<b>48 573 790</b>	<b>5 569 184</b>	<b>2 279 357</b>	<b>-</b>	<b>(68 103 785)</b>	<b>65 682 159</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	12 872 100	-	-	-	-	-	12 872 100	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	-	-	20 234 311	-	-	-	20 234 311	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	197 388 626	---	---	-	197 388 626	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>39 TOTAL DU PASSIF</b>			<b>90 235 714</b>	<b>48 573 790</b>	<b>223 192 121</b>	<b>2 279 357</b>	<b>-</b>	<b>(68 103 785)</b>	<b>296 177 196</b>	<b>39</b>

**SOLDES DE FONDS<sup>1</sup>**

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	19 348 955	18 420 540	-	-	-	-	37 769 495	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	---	---	---	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(17 849 845)	---	---	---	---	-	(17 849 845)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	---	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	7 529 310	---	-	7 529 310	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	72 195 461	---	---	-	72 195 461	45
<b>46 TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>1 499 110</b>	<b>18 420 540</b>	<b>72 195 461</b>	<b>7 529 310</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>99 644 421</b>	<b>46</b>
<b>47 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>91 734 824</b>	<b>66 994 330</b>	<b>295 387 582</b>	<b>9 808 667</b>	<b>-</b>	<b>(68 103 785)</b>	<b>395 821 617</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**État des produits**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2022**  
**en \$**

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	1 196 348	-	-	-	-	-	1 196 348	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	1 833 847	-	-	-	-	-	1 833 847	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	89 901	-	-	-	-	-	89 901	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	208 880	-	-	-	-	-	208 880	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	494 821	-	-	-	-	-	494 821	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FBO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	700 869	-	-	-	-	-	700 869	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 463, 463, 464, 467)	s/o	14 560	-	-	-	-	-	14 560	9
<b>10 TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>4 539 236</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 539 236</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	63 344 554	659 211	-	-	-	-	64 003 865	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	-	8 666 523	-	-	-	-	8 666 523	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	4 373 720	-	-	-	-	-	4 373 720	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	-	3 181 868	-	-	-	-	3 181 868	14
15 Contributions du siège social aux contributeurs de FQJ (520)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	15
<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
16 Ministère (530)	s/o	-	-	3 059 800	-	-	-	3 059 800	16
17 Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	-	-	3 838 021	-	-	-	3 838 021	17
18 Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	-	-	3 298 186	-	-	-	3 298 186	18
19 Autres (533)	s/o	-	-	1 285 571	-	-	-	1 285 571	19
<b>20 TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>67 718 274</b>	<b>31 907 609</b>	<b>11 481 578</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 107 460</b>	<b>20</b>
21 Intérêts et dividendes (435)	s/o	798 585	(0)	-	-	-	-	798 585	21
22 Intérêts sur les avances inter-fonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23 Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	23
24 Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	-	831 533	-	-	-	-	831 533	24
25 Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	-	16 674 142	-	-	-	-	16 674 142	25
26 Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	26
27 Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	-	-	1 000	-	-	-	1 000	27
28 Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	4 517 542	-	-	-	-	-	4 517 542	28
29 Ventes extérieures (460)	s/o	11 126 194	(0)	-	-	-	-	11 126 194	29
30 Autres produits (466, 470)	Annexe 10	154 140	0	4 303	-	-	-	158 443	30
<b>31 TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>16 594 469</b>	<b>17 505 674</b>	<b>5 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 107 458</b>	<b>31</b>
<b>32 TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>88 853 970</b>	<b>49 413 283</b>	<b>11 486 881</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>149 754 134</b>	<b>32</b>

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**État des charges**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2022**  
**en \$**

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
<b>Masse salariale</b>									
1 Direction	s/o	4 376 379	75 169	-	-	-	-	4 451 548	1
3 Gérance	s/o	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	s/o	19 413 066	1 945 562	-	-	-	-	21 358 628	4
5 Chargés de cours	s/o	-	-	-	-	-	-	-	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 032 982	7 570 075	-	-	-	-	10 603 057	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	-	-	-	-	-	-	-	7
8 Personnel professionnel non enseignant	s/o	5 248 001	833 837	-	-	-	-	6 081 839	8
9 Personnel de soutien technique	s/o	5 189 856	2 164 043	-	-	-	-	7 353 899	9
10 Personnel de soutien de bureau	s/o	3 713 825	60 062	-	-	-	-	3 773 887	10
11 Personnel de métier et ouvrier	s/o	2 278 023	3 107	-	-	-	-	2 281 081	11
12 Avantages sociaux (700)	Annexe 14	9 296 795	3 391 157	-	-	-	-	12 687 952	12
Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	13
<b>14 TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>52 546 928</b>	<b>16 050 962</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 597 891</b>	<b>14</b>
15 Avantages sociaux finés (704)	s/o	446 000	-	-	-	-	-	446 000	15
16 Frais pour congés subventionnés et d'études (705)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	16
17 Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	129 586	4 433 880	-	-	-	-	4 563 467	17
18 Formation et perfectionnement (710)	s/o	349 292	22 023	-	-	-	-	371 315	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	251 213	976 673	-	-	-	-	1 227 886	19
20 Bourses (735)	s/o	5 360 452	9 361 361	-	-	-	-	14 721 813	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 479 266	2 256 955	14 972	-	23 000	-	3 774 193	21
22 Fournitures et matériel (745)	s/o	1 742 051	5 129 391	-	-	-	-	6 871 442	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	4 842 914	3 324 035	-	-	-	-	8 166 949	24
25 Violences et périodiques (750)	s/o	822 658	460 305	-	-	-	-	1 282 963	25
26 Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	7 785 680	1 178 075	4 251	-	-	-	8 968 006	26
27 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	825 207	-	-	-	-	-	825 207	27
28 Location-exploitation (830)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	28
29 Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	4 517 542	-	-	-	-	4 517 542	29
30 Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	30
31 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	486 727	239 130	58 318	-	-	-	784 175	31
32 Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	11 250	854	-	-	-	-	12 104	32
33 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	33 043	2 456	777 341	-	-	-	812 840	33
34 Intérêts relatifs aux avances inter-fonds (855)	s/o	-	-	-	-	(598)	-	-	34
35 Pertes sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	35
36 Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	16 640 747	-	-	-	16 640 747	36
37 Autres charges (860, 870)	Annexe 10	-	-	772 301	-	-	-	772 301	37
<b>38 TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>23 922 931</b>	<b>31 997 998</b>	<b>18 270 930</b>	<b>-</b>	<b>22 402</b>	<b>-</b>	<b>74 214 262</b>	<b>38</b>
39 Ventes latentes (878)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	39
40 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	40
41 Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	41
<b>42 Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>23 922 931</b>	<b>31 997 998</b>	<b>18 270 930</b>	<b>-</b>	<b>22 402</b>	<b>-</b>	<b>74 214 262</b>	<b>42</b>
<b>43 TOTAL DES CHARGES</b>		<b>76 469 860</b>	<b>48 048 961</b>	<b>18 270 930</b>	<b>-</b>	<b>22 402</b>	<b>-</b>	<b>142 812 153</b>	<b>43</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>12 284 110</b>	<b>1 364 322</b>	<b>(6 784 049)</b>	<b>-</b>	<b>(22 402)</b>	<b>-</b>	<b>6 941 982</b>	<b>44</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Évolution des soldes de fonds**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2022**  
**en \$**

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	(3 669 776)	18 290 859	70 348 645	7 836 615	22 402	-	<b>92 828 745</b>	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2
3	<b>Solde de fonds redressé</b>	<b>(3 669 776)</b>	<b>18 290 859</b>	<b>70 348 645</b>	<b>7 836 615</b>	<b>22 402</b>	<b>-</b>	<b>92 828 745</b>	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	88 853 970	49 413 283	11 486 881	-	-	<b>149 754 134</b>	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	76 469 860	48 048 961	18 270 930	-	22 402	<b>142 812 153</b>	5
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>12 384 110</b>	<b>1 364 322</b>	<b>(6 784 049)</b>	<b>-</b>	<b>(22 402)</b>	<b>-</b>	<b>6 941 982</b>	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite (309)	s/o	181 000	---	---	---	---	<b>181 000</b>	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	(307 305)	-	<b>(307 305)</b>	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-	-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	8 630 865	-	-	<b>8 630 865</b>	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	7 396 224	1 234 641	-	-	-	<b>8 630 865</b>	11
12	<b>Sous-total</b>	<b>5 168 886</b>	<b>129 681</b>	<b>1 846 816</b>	<b>(307 305)</b>	<b>(22 402)</b>	<b>-</b>	<b>6 815 677</b>	12
13	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 499 110</b>	<b>18 420 540</b>	<b>72 195 461</b>	<b>7 529 310</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>99 644 422</b>	13

**RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>**

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	19 348 955	18 420 540				<b>37 769 495</b>	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---			-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(17 849 845)	---	---	---	---	<b>(17 849 845)</b>	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	---	---	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	7 529 310	---	<b>7 529 310</b>	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	72 195 461	---	---	<b>72 195 461</b>	19
20	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>1 499 110</b>	<b>18 420 540</b>	<b>72 195 461</b>	<b>7 529 310</b>	<b>-</b>	<b>99 644 421</b>	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Institut National de Recherche Scientifique  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	-	---	1 196 348	---	-	---	---	-	1 196 348	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	1 833 847	---	---	---	---	-	1 833 847	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	89 901	---	---	---	---	-	89 901	3
4 Montants supplémentaires charjés aux étudiants internationaux (10% du	---	---	208 889	---	---	---	---	-	208 889	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	-	---	494 821	---	-	---	---	-	494 821	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---	-	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	-	---	---	-	-	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FRO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	564 197	-	-	-	-	136 671	-	-	700 868	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	-	-	-	-	-	14 560	-	-	14 560	9
<b>10 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>564 197</b>	<b>-</b>	<b>3 823 807</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>151 232</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 539 236</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	-	-	63 344 554	---	-	-	---	-	63 344 554	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	3 670 649	-	703 071	-	-	-	-	-	4 373 720	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
<b>15 Total des subventions</b>	<b>3 670 649</b>	<b>-</b>	<b>64 047 625</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 718 274</b>	<b>15</b>
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	798 585	---	-	-	-	-	798 585	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	17
Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	0
1 Produits provenant d'actes fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	-	---	---	---	-	-	3
4 Recouvrement des coûts indirects (465)	4 517 542	-	-	---	-	-	-	-	4 517 542	4
5 Ventes externes (466)	1 138 157	4 110 105	652 685	4 899 774	-	-	331 472	-	11 126 194	5
6 Autres produits (466, 470)	73 012	-	74 360	5 768	-	1 000	-	-	84 040	6
<b>7 Total des produits autres</b>	<b>5 728 711</b>	<b>4 110 105</b>	<b>1 525 629</b>	<b>4 899 542</b>	<b>-</b>	<b>1 000</b>	<b>331 472</b>	<b>-</b>	<b>16 596 460</b>	<b>7</b>
<b>8 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 963 557</b>	<b>4 110 105</b>	<b>69 397 061</b>	<b>4 899 542</b>	<b>-</b>	<b>152 232</b>	<b>331 472</b>	<b>-</b>	<b>88 853 970</b>	<b>8</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masse salariale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2 Direction	1 527 310	299 805	2 228 680	320 585	-	-	-	-	4 376 379	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	19 413 066	-	-	-	-	-	-	-	19 413 066	4
5 Charges de cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 465 808	178 910	388 204	-	-	-	-	-	3 032 922	6
7 Personnel titulaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
8 Personnel professionnel non enseignant	1 328 181	1 157 822	2 349 461	412 537	-	-	-	-	5 248 001	8
9 Personnel de soutien technique	1 798 622	1 345 551	1 583 205	462 477	-	-	-	-	5 189 856	9
10 Personnel de soutien de bureau	1 991 775	174 942	952 524	592 574	-	-	-	-	3 717 825	10
11 Personnel de métier et ouvrier	68 657	618 536	81 853	1 508 977	-	-	-	-	2 278 023	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	5 807 349	907 483	1 831 748	750 216	-	-	-	-	9 296 795	12
Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, cotisés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>34 400 828</b>	<b>4 683 059</b>	<b>9 415 675</b>	<b>4 047 367</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 546 928</b>	<b>14</b>
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	446 000	446 000	15
16 Frais pour congrès subventionnés et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	111 410	-	18 176	-	-	-	-	-	129 586	17
18 Formation et perfectionnement (710)	215 149	24 665	92 135	17 343	-	-	-	-	349 292	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	152 227	10 016	68 562	20 409	-	-	-	-	251 213	19
20 Bourses (715)	5 156 802	309	12 350	-	-	-	-	-	5 369 452	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	195 722	131 644	1 147 852	4 048	-	-	-	-	1 479 266	21
22 Fouritures et matériel (745)	310 609	1 008 838	48 549	368 692	-	-	5 364	-	1 742 051	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 587 534	310 328	1 037 983	1 811 126	-	95 943	-	-	4 842 914	24
25 Volumes et périodiques (750)	99 780	722 158	720	-	-	-	-	-	822 658	25
26 Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	548 512	186 748	124 578	6 866 116	-	-	59 726	-	7 785 680	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	481	-	18 003	806 723	-	-	-	-	825 207	27
28 Location-exploitation (830)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	102 932	191 919	41 034	150 842	-	-	-	-	486 727	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	660	708	-	9 882	-	-	-	-	11 250	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	26 154	679	5 980	47	-	-	184	-	33 043	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	(29 089)	5 756	(500 711)	(522 049)	-	-	395 086	-	(647 407)	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>8 678 882</b>	<b>2 593 759</b>	<b>2 115 209</b>	<b>9 532 779</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>556 302</b>	<b>446 000</b>	<b>23 922 931</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>8 678 882</b>	<b>2 593 759</b>	<b>2 115 209</b>	<b>9 532 779</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>556 302</b>	<b>446 000</b>	<b>23 922 931</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>43 079 710</b>	<b>7 276 818</b>	<b>11 530 884</b>	<b>13 580 145</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>556 302</b>	<b>446 000</b>	<b>76 469 860</b>	<b>40</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>2 Total des produits provenant des étudiants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
3 Subvention du Ministère (515)	659 311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	659 311	3
4 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	8 666 523	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 666 523	4
5 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	19 399 907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 399 907	5
6 Autres produits et aides des mouvements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	3 181 868	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 181 868	6
<b>7 Total des subventions</b>	<b>31 907 609</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>31 907 609</b>	<b>7</b>
8 Intérêts et de dividendes (435)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0)	8
9 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	9
10 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11 Produits provenant d'une fondation (446)	831 533	-	-	-	-	-	-	-	-	-	831 533	11
12 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	16 674 142	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 674 142	12
13 Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	13
14 Ventés externes (460)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0)	14
15 Autres produits (466, 470)	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	15
<b>16 Total des produits autres</b>	<b>17 505 674</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>17 505 674</b>	<b>16</b>
<b>17 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>49 413 283</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>49 413 283</b>	<b>17</b>

Annexe 4

Institut National de Recherche Scientifique  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2022  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Masse salariale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2 Direction	75 169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 169	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	1 945 562	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 945 562	4
5 Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	7 570 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 570 075	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
8 Personnel professionnel non enseignant	833 837	-	-	-	-	-	-	-	-	-	833 837	8
9 Personnel de soutien technique	2 164 043	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 164 043	9
10 Personnel de soutien de bureau	68 062	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 062	10
11 Personnel de métier et ouvrier	3 057	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 057	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	3 391 157	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 391 157	12
13 cotés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>16 050 962</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>16 050 962</b>	<b>14</b>
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	4 433 880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 433 880	16
17 Formation et perfectionnement (710)	22 023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 023	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	976 673	-	-	-	-	-	-	-	-	-	976 673	18
19 Bourses (735)	9 361 361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 361 361	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 256 955	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256 955	20
21 Fournitures et matériel (745)	5 129 391	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 129 391	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	3 324 035	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 324 035	23
24 Volumes et périodiques (750)	460 305	-	-	-	-	-	-	-	-	-	460 305	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	1 178 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 178 075	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
27 Location exploitation (830)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	4 517 542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 517 542	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	239 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239 130	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	854	-	-	-	-	-	-	-	-	-	854	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	2 436	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 436	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	95 337	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 337	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>31 997 998</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>31 997 998</b>	<b>35</b>
36 Ventés internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>31 997 998</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>31 997 998</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>48 048 961</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>48 048 961</b>	<b>40</b>



## Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière

---

Raymond Chabot Grant  
Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Au ministère de l'Enseignement supérieur

### Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider l'Institut national de la recherche scientifique (ci-après l'« université ») à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2021-2022 (SIFU) est conforme aux états financiers audités de l'université. Il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre.

### Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

L'université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'université est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

### Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'université ainsi que la communication des constatations dans un rapport, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

**Éthique professionnelle**

Nous nous sommes conformés aux règles de déontologie des comptables professionnels agréés et à la Règle d'indépendance 204 du *Code de déontologie harmonisé* de Comptables professionnels agréés du Canada.

**Procédures et constatations**

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites en annexe, qui ont été convenues avec l'université à l'égard du SIFU. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent également en annexe du présent rapport.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec  
Le 26 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° 119912

## ANNEXE 1 – PROCÉDURES CONVENUES ET CONSTATATIONS PORTANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

No	Postes	Procédures	Constatations
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	Obtenir le plus récent SIFU de l'université.	
Remplir l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel).			
À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « Total des fonds » aux états financiers audités.		Aucune constatation	
		À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « Total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « Total des fonds » aux états financiers audités.	Aucune constatation

No	Postes	Procédures	Constatations
		<p>À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « Total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « Total des fonds » aux états financiers audités.</p>	Aucune constatation
		<p>Une capture d'écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance du SIFU – EF » doit être jointe au présent document.</p>	Voir les tableaux présentés à l'annexe 2
2	Concordance entre les annexes 12 et 12A du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	<p>Volet 1</p> <p>Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12A aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.</p>	Aucune constatation
		<p>Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières quant à la nature et à l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.</p>	Sans objet
		<p>Volet 2</p> <p>Comparer le total à la ligne 14 de la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 7 de la colonne 6 de l'annexe 12.</p>	Aucune constatation
		<p>Comparer le total à la ligne 28 de la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 12 de la colonne 1 de l'annexe 12.</p>	Aucune constatation

No	Postes	Procédures	Constatations
		Advenant un écart entre les annexes 12 et 12A, et que l'écart n'est pas dû au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.	Aucune constatation
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)	Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes numéros 402 et 404.	L'université ne nous a pas fourni une liste officielle des montants par étudiant présentés aux comptes n° 402. Une liste des montants par étudiant regroupant les comptes n° 402 et n° 406 nous a été fournie.
		Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux comptes numéros 402 et 404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	<p>Une conciliation nous a été remise pour nous expliquer le reclassement vers le compte n° 406 pour lequel une liste distincte des montants par étudiant a été produite par l'université. Un solde de 46 157 \$ a été porté en ajustement de la conciliation sans document d'appui.</p> <p>Les tests pour le compte n° 402 ont été sélectionnés à partir de la liste regroupant les étudiants des comptes n° 402 et n° 406, considérant que les étudiants étant dans la liste du compte n° 406 n'ont pas été retirés par l'université.</p> <p>Par conséquent, il ne nous a pas été possible de vérifier si les montants relatifs aux étudiants sélectionnés se retrouvaient dans le compte n° 402 ou n° 406.</p>

No	Postes	Procédures	Constatations
		À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé « étudiant étranger ») de la sous-section 4.3.1.	Aucune constatation
		Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.	Aucune constatation
		Comparer les montants (réglementés et déréglementés (excédant le seuil)) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes numéros 402 et 404 respectivement.	Aucune constatation
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte numéro 403.	
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte numéro 403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucune constatation
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident du Québec.	Aucune constatation

No	Postes	Procédures	Constatations
		Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.	Aucune constatation
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte numéro 403.	Aucune constatation
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	
3	Inscription des droits de scolarité des étudiants déréglementés (sous-section 4.3.3 du mandat)	Obtenir du Ministère une liste des étudiants déréglementés ayant fréquenté l'université à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.	
		Sélectionner 10 montants.	
		Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés au cours de l'exercice.	Aucune constatation
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte numéro 406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucune constatation
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	

## ANNEXE 2 – TABLEAUX DE CONCORDANCE DU SIFU PAR RAPPORT AUX ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités  
Institut national de la recherche scientifique  
2021-2022

Actualiser 

Sommaire des écarts rapportés							7 écarts rapportés
							0\$ restants à expliquer
							-2\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
	Actifs à court terme	(1)	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	1	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	=	=	=	=	=	=
1	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Passifs</b>	=	=	=	=	=	=
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	=
	<b>Bilan Net</b>	=	=	=	=	=	=
3	Total des produits	-	-	-	-	-	4 517 542
	Total des charges	-	-	-	-	-	4 517 542
	Excédents	-	-	-	-	-	1
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	=	=	=	=	=	<b>1</b>

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							2 écarts expliqués
							0\$ restants à expliquer
							-2\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	=	=	=	=	=	=
1	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Passifs</b>	=	=	=	=	=	=
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	<b>Bilan Net</b>	=	=	=	=	=	=
3	Total des produits	-	-	-	-	-	(4 517 542)
	Total des charges	-	-	-	-	-	(4 517 542)
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	=	=	=	=	=	=

Tous les écarts ont été expliqués

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
DÉCISION 483A(S)-20221026-4240

**Approbation du rapport financier annuel 2021-2022 – Système d'information financière des universités (SIFU)**

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'INRS lors de sa 483<sup>e</sup> réunion (spéciale) tenue le 26 octobre 2022, sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 24, 45, 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 f) et 5.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 a) de la *Charte du comité d'audit*;
- CONSIDÉRANT l'article 6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2021-2022* (Règles budgétaires);
- CONSIDÉRANT le *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2021-2022* (SIFU) (Cahier des définitions);
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des Règles budgétaires, les établissements universitaires doivent transmettre au ministère responsable de l'enseignement supérieur du Québec, le SIFU approuvé par son conseil d'administration, dans le respect des modalités prévues au Cahier des définitions;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration approuvant les états financiers 2021-2022 (482A-20220921-4229);
- CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant concernant le SIFU;
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité d'audit lors de sa réunion tenue le 26 octobre 2022 (140CDA(S)-20221026-85);
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;
- Sur proposition de** Richard Boudreault  
**Appuyée par** Martin Larrivée

**IL EST PROPOSÉ**

1. D'approuver le rapport financier annuel 2021-2022 – Système d'information financière des universités (SIFU), requis par le ministère responsable l'enseignement supérieur du Québec.
2. De mandater le directeur général et la directrice du Service des finances pour signer, au nom de l'INRS, ledit rapport financier annuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général

**Michel Fortin**

Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Michel Fortin

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Institut national de la recherche scientifique**

**TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés**

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur (\$)
Giraldeau	Luc-Alain	Directeur général de l'INRS	REC	Non	12,0	100 %	232 001	12 695	244 696	0	0	12	20 159
Fortin	Michel	Secrétaire général	SG	Non	12,0	100 %	202 440	7 816	210 256	0	0	12	4 031
Arbour	Claude	Directeur de l'administration	VR	Non	10,0	83 %	198 471	28 588	227 059	198 471	0	10	602
Champagne,	Pascale	Directeur de la recherche et des affaires académiques	VR	Non	4,5	38 %	188 700	10 815	199 515	0	0	5	0
Guertin	Claude	Directeur de la recherche et des affaires académiques par intérim	VR	Oui	7,0	58 %	166 497	21 505	188 002	0	0	7	4 919
Boucher	Isabelle	Directrice de l'administration	VR	Non	3,0	25 %	188 700	919	189 619	0	0	3	921
Painchaud	Caroline	Directrice de l'administration par intérim	VR	Oui	2,5	21 %	148 037	4 033	152 070	0	0	3	853
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	3,95	Le plus élevé	176 915	13 534
		Moyenne	152 402	11 609
		Le moins élevé	129 828	221
Personnel de direction des services	19,54	Le plus élevé	172 541	21 627
		Moyenne	140 533	5 388
		Le moins élevé	105 213	148
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	3,95	Le plus élevé	3 041
		Moyenne	1 197
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	19,54	Le plus élevé	5 685
		Moyenne	2 402
		Le moins élevé	0
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne	
		Le moins élevé	

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement :

Institut national de la recherche scientifique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires
Giraldeau	Luc-Alain	REC	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables et l'allocation de déplacement.
Arbour	Claude	VR	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, le paiement de vacances cumulées non prises et l'allocation de retraite.
Champagne	Pascale	VR	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables et le paiement de vacances cumulées non prises.
Fortin	Michel	SG	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent le remboursement de cotisations à des ordres professionnels, l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, le paiement d'un forfaitaire en lien avec un prix gagné pour la semaine de la reconnaissance.
Guertin	Claude	VR	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, le paiement de prime pour poste en intérim ainsi que l'allocation professionnelle versée aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS.
Boucher	Isabelle	VR	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables.
Painchaud	Caroline	VR	Tableau 1: Les autres éléments du traitement représentent la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables ainsi que le paiement de prime pour poste en intérim.
Personnel de direction des composantes			Tableau 2: Les autres éléments du traitement représentent des allocations professionnelles versées aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, l'avantage imposable pour le stationnement et finalement, un montant forfaitaire pour assumer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire.
Personnel de direction des services			Tableau 2: Les autres éléments du traitement représentent le remboursement de cotisations à des ordres professionnels, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, l'avantage imposable pour le stationnement, le paiement de vacances cumulées non prises, le paiement d'un forfaitaire en lien avec un prix gagné pour la semaine de la reconnaissance et finalement, un montant forfaitaire pour assumer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire.
Personnel de direction des composantes			Tableau 3: La valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés aux directeurs de centre comprend le remboursement de frais reliés à l'administration et aux projets de recherche auxquels participent les directeurs de centre à titre de chercheur. Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière. De plus, considérant les différentes pratiques dans les universités, l'INRS juge que les montants ne sont pas comparables d'une université à l'autre. En effet, l'environnement multisite de l'INRS fait en sorte que les personnels de direction ont à effectuer fréquemment des déplacements entre les centres qui sont situés dans différents sites de la région de Québec, Montréal, Laval et Varennes générant des frais de voyage supérieurs.



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot Grant  
Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de  
l'Institut national de la recherche scientifique

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'Institut national de la recherche scientifique (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2021-2022*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec  
Le 26 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement :

**Institut national de la recherche scientifique**

**TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés**

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés - Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés - Valeur (\$)
Girardeau	Luc-Alain	Directeur général de l'INRS	REC	Non	12,0	100 %	232 001	12 695	244 696	0	0	12	20 159
Fortin	Michel	Secrétaire général	SG	Non	12,0	100 %	202 440	7 816	210 256	0	0	12	4 031
Arbour	Claude	Directeur de l'administration	VR	Non	10,0	83 %	198 471	28 588	227 059	198 471	0	10	602
Champagne,	Pascale	Directeur de la recherche et des affaires académiques	VR	Non	4,5	38 %	188 700	10 815	199 515	0	0	5	0
Guertin	Claude	Directeur de la recherche et des affaires académiques par intérim	VR	Oui	7,0	58 %	166 497	21 505	188 002	0	0	7	4 919
Boucher	Isabelle	Directrice de l'administration	VR	Non	3,0	25 %	188 700	919	189 619	0	0	3	921
Painchaud	Caroline	Directrice de l'administration par intérim	VR	Oui	2,5	21 %	148 037	4 033	152 070	0	0	3	853
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				
									0				

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	3,95	Le plus élevé	176 915	13 534
		Moyenne	152 402	11 609
		Le moins élevé	129 828	221
Personnel de direction des services	19,54	Le plus élevé	172 541	21 627
		Moyenne	140 533	5 388
		Le moins élevé	105 213	148
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	3,95	Le plus élevé	3 041
		Moyenne	1 197
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	19,54	Le plus élevé	5 685
		Moyenne	2 402
		Le moins élevé	0
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne	
		Le moins élevé	

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 483A(S)-20221026-4238

### **Approbation de l'état du traitement des membres du personnel de direction au 30 avril 2022, requis en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire***

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'INRS lors de sa 483<sup>e</sup> réunion (spéciale) tenue le 26 octobre 2022, sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 1, 4.1 et 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.7 et 3.8.4 c) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 b) de la *Charte du comité des ressources humaines*;
- CONSIDÉRANT le projet de document relatif à l'état du traitement des membres du personnel de direction au 30 avril 2022 (État de traitement);
- CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'État de traitement;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité des ressources humaines et le comité d'audit lors de leur réunion tenue respectivement les 25 et 26 octobre 2022 (*73CRH(S)-20221025-98 et 140CDA(S)-20221026-83*);
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;

**Sur proposition de** Jean-Pierre Ouellet  
**Appuyée par** Cynthia Bélanger

### **IL EST PROPOSÉ**

D'approuver l'état du traitement des membres du personnel de direction au 30 avril 2022.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général  
**Michel Fortin**

Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Michel Fortin